



Analyses des votations fédérales  
Analisi delle votazioni federali  
Analysen eidgenössischer Urnengänge

# Analyse des votations fédérales du 10 mars 1996

Marina Delgrande, Wolf Linder

Résultats des votations	Oui	Non
Article constitutionnel sur les langues	1 046 685 76.1 %	329 057 23.9 %
Transfert de la commune de Vellerat	1 245 363 91.7 %	113 881 8.3 %
Equipement personnel des militaires	602 441 43.9 %	772 415 56.1 %
Eau-de-vie et appareils à distiller	1 086 041 80.8 %	258 550 19.2 %
Places de stationnement près des gares	737 243 54.0 %	689 924 46.0 %
Ayants droit de vote	4 599 427	
Participation	29.9 %	



Institut de recherche sociale pratique  
Bureau de Berne, Hirschengraben 5  
3011 Berne, téléphone 011 311 08 06, téléfax 031 311 08 19

Université  
de Berne

Université de Berne, Institut de science politique,  
Unitobler, Lerchenweg 36, 3000 Berne 9  
téléphone 031 631 83 31, téléfax 031 631 85 90

## Impressum

Les analyses VOX des votations fédérales commentent depuis 1977 les votations et les élections fédérales sur la base d'interviews menés scientifiquement. L'Institut de recherche GfS est responsable de la continuité des analyses. Le commentaire de la présente analyse est l'œuvre de l'institut de science politique à l'université de Berne.

## Institut de recherche GfS

*Directeur de projet:* Claude Longchamp  
*Secrétariat:* Liliana Leins, Liselotte Müller

*TED/Banque de données:* Peter Kraut  
*Chef des travaux pratiques:* Georges Ulrich

## Institut de science politique de l'Université de Berne

*(anciennement: centre de recherche en politique suisse)*

*Responsable:* Prof. Wolf Linder

*Auteur:* Marina Delgrande

## Composition et impression

Satzart SA, Berne  
Imprimerie Heinz Arm, Berne

## Commandes

Les analyses VOX sont disponibles au prix de fr. 75.- (étranger: fr. 85.-) par an. Des numéros séparés peuvent être commandés au prix de fr. 25.- (étranger: fr. 30.-) auprès du secrétariat de l'Institut de recherche GfS, case postale 6323, 3001 Berne, tél: 031 311 08 06, fax: 031 311 08 19.

## Citations et copyright

Pour le présent numéro: Delgrande, Marina / Linder, Wolf: Analyse de la votation fédérale du 10 mars 1996, VOX N° 58, GfS et IPW, Zurich / Berne 1996. D'une manière générale: Analyses VOX des votations fédérales, éditées par l'institut de recherche sociale pratique GfS en collaboration avec les départements de sciences politiques des universités de Berne, Genève et Zurich, Zurich 1977 et suiv.

20<sup>e</sup> année, © by GfS et IPW  
Tirage: 1250 exemplaires

# Table des matières

<b>1. Introduction</b> .....	<b>5</b>
<b>2. La formation de l'opinion</b> .....	<b>5</b>
2.1 Les sources d'information .....	5
2.2 Le moment de la décision .....	6
<b>3. Mesures d'assainissement des finances fédérales 1994</b> .....	<b>7</b>
3.1 Situation de base .....	7
3.2 La connaissance de l'objet .....	8
3.3 Le profil du vote .....	9
3.4 Les motivations du vote .....	17
3.5 Le soutien des arguments «pour» et «contre» .....	20
<b>4. Révision de l'article constitutionnel sur les langues</b> .....	<b>23</b>
4.1 La situation de base .....	23
4.2 La connaissance de l'objet .....	23
4.3 Le profil du vote .....	25
4.4 Les motivations du vote .....	26
4.5 Le soutien des arguments «pour» et «contre» .....	28
<b>5. Transfert de la commune bernoise de Vellerat au canton du Jura</b> ....	<b>28</b>
5.1 La situation de base .....	28
5.2 La connaissance de l'objet .....	30
5.3 Le profil du vote .....	30
5.4 Les motivations du vote .....	32
<b>6. La participation</b> .....	<b>32</b>
6.1 Le profil de la participation .....	33
6.2 La stabilité du vote .....	34
6.3 Les modes de participation .....	34
6.4 L'importance des objets .....	36
6.5 La consultation du 10 mars 1996, un vote superflu? .....	38
<b>7. Méthodologie</b> .....	<b>40</b>
<b>Principaux résultats des votations fédérales du 10 mars 1996</b> .....	<b>41</b>

Tableau 1.1: Résultats effectifs des votations pour l'ensemble de la Suisse et par canton en pourcent des votant-e-s

Canton	Resultats des votations du 10 mars 1996					
	Participation en %	Article sur les langues % Oui	Vellerat % Oui	Equipement militaire % Oui	Eau-de-vie % Oui	Place de parcs % Oui
CH	29.9	76.1	91.7	43.9	80.8	54.0
ZH	31.8	79.6	93.5	57.4	87.3	60.0
BE	30.2	73.7	88.5	47.2	82.7	59.6
LU	33.5	71.6	92.8	40.2	77.9	57.0
UR	43.4	65.0	88.8	21.0	69.5	48.5
SZ	26.2	66.4	88.7	23.2	64.6	47.8
OW	27.9	69.4	91.2	27.3	73.9	54.0
NW	42.2	68.8	91.5	34.5	76.7	55.7
GL	40.7	76.8	90.9	37.2	79.1	54.3
ZG	33.9	72.6	92.9	36.4	80.1	56.4
FR	46.2	76.7	91.8	32.3	74.3	40.4
SO	31.6	74.1	90.2	43.7	78.4	50.2
BS	38.3	81.4	94.3	63.7	86.5	62.3
BL	28.7	77.6	93.2	53.6	83.6	54.4
SH	62.5	75.9	90.5	27.1	77.8	40.3
AR	33.0	69.1	90.1	37.8	78.6	54.7
AI	25.9	71.3	90.9	37.5	75.5	58.3
SG	31.0	72.7	92.0	44.8	82.0	56.9
GR	29.5	68.3	90.6	36.2	77.2	50.2
AG	33.5	71.9	89.6	42.8	76.3	51.5
TG	33.8	70.1	91.8	34.5	76.3	48.2
TI	35.2	84.2	93.8	25.7	75.1	56.5
VD	17.7	82.7	93.0	38.8	83.6	45.2
VS	17.4	75.4	88.7	17.3	67.7	32.9
NE	23.4	82.4	91.3	40.5	79.3	45.0
GE	28.8	85.8	95.3	56.3	90.6	56.2
JU	32.1	80.6	93.0	29.5	72.6	42.8

Sources: Neue Zürcher Zeitung et Journal de Genève, 11 mars 1996

# 1. Introduction

Ce que l'on retiendra avant tout des votations du 10 mars 1996 sera moins le sort réservé aux cinq arrêtés que le très faible niveau de participation. Les objets n'ont en effet mobilisé que 29,9 pour cent du corps électoral, ce taux variant de 17,4 pour cent en Valais à 62,5 pour cent dans le canton de Schaffhouse, où, rappelons-le, l'abstention est sanctionnée d'une amende. Jusqu'à aujourd'hui, seules trois consultations ont enregistré des scores plus bas, le record ayant été atteint à l'occasion des votations du 4 juin 1972<sup>1</sup>, avec un taux de participation de 26,9 pour cent. Il faut dire que les objets proposés le 10 mars n'ont jamais vraiment réussi à animer la campagne, à l'exception peut-être du projet de centralisation de l'acquisition du matériel militaire. L'article sur les langues, qui devait pourtant constituer l'objet moteur de ce scrutin, n'a donc pas tenu ses promesses. Quelques commentaires entendus après la publication des résultats mirent dès lors en doute la nécessité de soumettre certains de ces objets au référendum obligatoire. Notre enquête montre d'ailleurs que 42 pour cent des personnes interrogées partagent l'opinion selon laquelle il était inutile de consulter l'ensemble du peuple suisse pour des sujets aussi peu importants.

Les 5 objets proposés constituaient un double test de soutien. Soutien aux minorités tout d'abord, qui devait s'exprimer au travers du nouvel article constitutionnel sur les langues et de l'arrêté sur le transfert de Vellerat vers le canton du Jura, tous deux acceptés par le peuple et les cantons. Soutien au gouvernement dans ses efforts pour assainir les finances fédérales ensuite. Or, si le Oui a été très net pour l'arrêté concernant la suppression de l'obligation de rachat des appareils à distiller et de l'eau-de-vie, il s'est avéré plus serré dans le cas de l'arrêté sur la suppression des contributions pour les places de parcs près des gares. L'arrêté sur la centralisation de l'achat du matériel militaire, qui était sans nul doute la plus contestée des trois mesures, a pour sa part été refusé. D'après nos analyses, la plupart des votant-e-s ont d'ailleurs évalué chacune des trois mesures séparément selon ses enjeux spécifiques et n'ont pas, comme l'ont fait un plus petit nombre, développé une attitude générale face à l'ensemble du paquet.

## 2. La formation de l'opinion

### 2.1 Les sources d'informations

Comme à l'accoutumée, la presse écrite a été la source d'information la plus souvent consultée au cours de la campagne précédant les votations: 63 pour cent des personnes interrogées ont lu des articles spécialisés dans les journaux, 34 pour cent les journaux des votations, 33 pour cent le courrier des lecteurs et 24 pour cent les annonces. Les émissions télévisées (56 pour cent), la brochure du Conseil fédéral (49 pour cent) ainsi que les émissions radiophoniques (44 pour

<sup>1</sup> Il s'agissait de se prononcer sur les arrêtés urgents concernant le marché de la construction et la sauvegarde de la monnaie.

Tableau 2.1: Date remémorée de la décision pour les votations du 10 mars 1996

Moment de la décision	Mesures d'assainissement %	Article sur les langues %	Transfert de Vellerat %	Moyenne 1991-95 <sup>a</sup> %
Quelques jours avant .....	31	26	26	19
1 à deux semaines avant .....	31	30	28	20
3 à 6 semaines avant .....	14	16	16	17
Savait d'entrée de cause .....	18	25	27	37

n = 464  
<sup>a</sup> Moyenne calculée par nos soins du 3 mars 1991 au 25 juin 1995.  
 Les totaux sont inférieurs à 100 pourcent car les «ne sait pas» et les «non réponses» ne figurent pas dans le tableau.  
 Source: Analyse VOX des votations fédérales du 10 mars 1996

cent) ont aussi été souvent utilisées. En revanche, moins de 20 pour cent des citoyen-ne-s se sont informés au moyen des affiches dans les rues (15 pour cent), des mailings directs (13 pour cent), des communications sur le lieu de travail (11 pour cent) et des actions dans des stands (6 pour cent).

## 2.2 Le moment de la décision

La campagne d'information pour les cinq objets proposés le 10 mars 1996 a commencé au début du mois de février. Avant cette date, il n'avait que très peu été question de ces votations. Or, en comparaison avec la moyenne enregistrée de 1991 à 1995, les votant-e-s se sont décidés relativement tard (tableau 2.1).

Le moment de la décision est pratiquement identique d'un sujet à l'autre: 54 à 62 pour cent des citoyen-ne-s ayant participé ont arrêté leur décision dans les 2 semaines qui ont précédé le scrutin, alors qu'ils sont habituellement 39 pour cent en moyenne à se décider dans ce même laps de temps. Nous notons aussi qu'une faible proportion de participant-e-s avaient fait leur choix d'entrée de cause, c'est à dire sans se baser sur les informations délivrées au cours de la campagne par les médias ou par des tiers et ce, tout particulièrement face aux mesures d'assainissement.

### 3. Arrêtés fédéraux sur les mesures d'assainissement des finances fédérales 1994

#### 3.1 La situation de base

Le paquet d'assainissement des finances fédérales a été adopté par le Parlement le 24 mars 1995. Ce programme d'économies, qui prévoit une série de coupes dans tous les domaines où la Confédération assume des obligations, est destiné à rétablir l'équilibre des finances fédérales, déficitaires depuis 1991. Trois de ces mesures demandaient une révision de la Constitution, c'est pourquoi elles ont été soumises sous la formes de trois arrêtés fédéraux à l'approbation du peuple et des cantons.

Grâce à ces trois mesures, Berne escomptait économiser annuellement 38 millions et demi de francs, ce qui représente moins d'un pour cent du déficit budgétaire. Suite au scrutin du 10 mars 1996, la Confédération devra toutefois se contenter d'économies moins importantes, puisque le peuple et les cantons ont rejeté la proposition de centraliser l'achat du matériel militaire, qui restera une prérogative cantonale. Si le projet avait été adopté, toutes les commandes de fournitures auraient dorénavant été adjudgées sur la base de la libre concurrence, sans frontières cantonales, aux fournisseurs offrant les prix les plus compétitifs, ce qui aurait permis à la Confédération d'économiser 15 millions de francs par année. Cependant, la perspective de voir disparaître près de 2000 emplois dans les régions périphériques ne manqua pas d'inquiéter bon nombre de petits artisans du textile ainsi que des représentants des cantons directement concernés. A ces craintes vinrent s'ajouter des considérations d'ordre fédéraliste, l'acquisition du matériel militaire devant selon certains demeurer une compétence cantonale. Dès lors, le sort réservé au plus contesté des trois arrêtés devint de plus en plus douteux à mesure que la date du scrutin approchait, alors même que le PRD, l'UDC, le PSS, le PES, l'Alliance des Indépendants et le Parti évangélique de la Suisse ainsi que le Vorort et l'USS prônaient le Oui. Le PDC et les autres formations politiques ainsi que l'USAM recommandaient au contraire le rejet de l'arrêté.

Sans nul doute la moins controversée des trois mesures d'assainissement, la suppression de l'obligation de rachat des appareils à distiller et de prise en charge de l'eau-de-vie a été acceptée par une écrasante majorité de citoyen-ne-s et par tous les cantons. Cet arrêté, qui représente 3 millions et demi d'économies par an pour la Confédération et dont certains avaient redouté les répercussions techniques sur les cultures fruitières, avait fait l'unanimité tant au sein des partis politiques que des associations faitières de l'économie.

Enfin, les places de parcs près des gares seront désormais entièrement financées en vertu du principe du pollueur-payeur ou directement par les communes ou les régions intéressées et non plus subventionnées par la Confédération, qui pourra ainsi économiser 24 millions de francs par an. Le TCS, l'Union des transports publics, ainsi que l'Union des villes suisses avaient pourtant contesté le projet. Une suppression des subsides pour la construction de parkings à proximité des gares ne manquerait pas, selon eux, de pénaliser beaucoup de communes, qui ne pourraient plus mener à bien la construction de telles infrastructures ou seraient contraintes d'augmenter sensiblement les frais de stationnement pour les usagers. Ajoutant à cela que les

Tableau 3.1: Paquet d'assainissement des finances fédérales – Connaissance<sup>a</sup> du contenu

Connaissances retenues	Participant-e-s énoncés en %	Non-participant-e-s énoncés en %
<i>Connaissances globales</i>	17	12
La Confédération fait des économies	15	10
Concerne les finances fédérales	2	2
<i>Connaissance des trois mesures</i>	8	3
<i>Connaissance de deux mesures</i>	15	4
<i>Connaissance d'une seule mesure</i>	24	13
Equipement militaire	17	10
Eau-de-vie et appareils à distiller	3	1
Places de parcs près des gares	4	2
<i>Connaissances diverses</i>	3	2
<i>Connaissances incorrectes</i>	3	1
<i>Ne sait pas</i>	28	63
<i>Refus de répondre</i>	1	3
Total	100% (n=464)	100% (n=555)

Exemple de lecture: 24 pourcent des connaissances exprimées par les participant-e-s font référence à une seule mesure d'assainissement. Plus précisément, ce groupe se divise en sous-catégories, comme celle intitulée «Equipement du matériel militaire», qui représente 17 pourcent de tous les énoncés exprimés par les participant-e-s.

<sup>a</sup> Plusieurs réponses étaient possibles, mais nous avons considéré les réponses multiples comme un tout.

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 10 mars 1996

viles seraient encombrées de véhicules supplémentaires, les adversaires concluaient en qualifiant cette mesure de «non-sens écologique». La proposition du Conseil fédéral avait aussi entraîné une recommandation de vote négatif de la part du Parti suisse du travail, avis d'ailleurs partagé par l'ACS. A l'exception du PSS, qui a laissé la liberté de vote à ses sympathisants, les autres formations politiques de même que le Vorort, l'USAM et l'USS s'étaient en revanche prononcés en faveur de l'arrêt.

### 3.2 La connaissance de l'objet

Seulement la moitié des personnes interrogées ont su décrire correctement la teneur du paquet d'assainissement des finances fédérales<sup>2</sup>. Ce taux remonte à 68 pour cent chez les participant-e-s. Nous pouvons en outre distinguer deux groupes de connaissances (tableau 3.1). D'une part, celles décrivant l'ensemble du paquet du seul point de vue de la politique budgétaire. D'autre part, les connaissances plus spécifiques qui font référence à chacune des différentes mesures. Le détail des trois arrêtés n'est toutefois mentionné que par 8 pour cent des participant-e-s. Ceux

<sup>2</sup> Nous leur avons demandé de décrire le paquet d'assainissement sans leur donner le libellé des trois mesures.



Tableau 3.2: Différenciation du vote dans le cas du paquet d'assainissement – Comportement selon les caractéristiques sociales et politiques et les valeurs

Caractéristiques/catégories	3xOui en %	3xNon en %	2xOui, 1xNon en %	1xOui 2xNon en %	Autres <sup>a</sup> en %	(n)	V de Cramer <sup>b</sup>
Total VOX .....	28	9	30	16	17	406	
<i>Région linguistique</i> .....							0.17***
Suisse alémanique .....	32	7	30	16	15	298	
Suisse romande .....	16	12	30	17	25	87	
Tessin .....	24	29	33	5	10	(21)	
<i>Confiance dans le gouvernement</i> .....							0.17***
Confiant .....	32	3	35	14	16	177	
Indécis .....	31	10	33	14	12	49	
Méfiant .....	21	16	24	19	19	173	
<i>Intérêt pour la politique</i> .....							0.16**
Très intéressé .....	29	9	36	17	9	98	
Plutôt intéressé .....	31	5	29	16	19	219	
Plutôt pas intéressé .....	20	22	25	17	17	77	
Pas du tout intéressé .....	25	8	33	0	33	(12)	
<i>Ouverture/fermeture</i> .....							0.17***
Pour une ouverture sur le monde	37	8	29	16	10	189	
Valeurs mixtes .....	19	4	38	18	21	119	
Pour la défense des traditions .....	18	21	24	11	27	83	
<sup>a</sup> Il s'agit ici des personnes ayant voté une ou plusieurs fois blanc. <sup>b</sup> Pour l'interprétation des cotes statistiques, consulter le chapitre «Méthodologie» Les chiffres marqués de parenthèses doivent être interprétés à titre de tendance, car le nombre de cas inférieur à 40 ne permet pas de conclusions quantitatives. Source: Analyse VOX des votations fédérales du 10 mars 1996							

qui n'ont cité qu'une seule mesure d'économie ont principalement retenu le projet le plus contesté, à savoir la centralisation de l'acquisition du matériel militaire, faisant ainsi de lui l'objet phare de ce paquet. Enfin, mais cela ne figure pas dans le tableau, 61 pour cent des interviewés ont été capables de se remémorer la recommandation de vote du Conseil fédéral.

### 3.3 Le profil du vote

#### 3.3.1 L'ensemble du paquet d'assainissement des finances fédérales

A l'origine, le vote simultané sur les trois mesures d'économie devait constituer un test de soutien envers les autorités fédérales dans leurs efforts pour combler le déficit budgétaire de la Confédération. L'enjeu était alors d'ordre financier. Or, les trois arrêtés portant sur des domaines parfaitement distincts, chacun acquit bien vite une identité propre, de sorte que de nouveaux enjeux plus spécifiques vinrent se greffer sur le premier. A cause de ces nouveaux enjeux, qui étaient pour la plupart incompatibles avec l'objectif premier du paquet, il devint évident qu'un nombre important d'individus évaluerait chacune des mesures selon ses caractéristiques spécifiques et non pas l'ensemble du paquet sous le seul angle de la politique des finances.

Le rejet du projet de centralisation de l'acquisition du matériel militaire a démontré que le paquet n'a pas tenu. Mais comment les citoyen-ne-s ont-ils perçu et évalué le paquet d'assainissement, voilà la question sur laquelle nous allons maintenant nous pencher. Dans le cadre de notre enquête, plusieurs indicateurs permettent de répondre à cette interrogation.

Le déroulement des interviews lui-même apporte déjà une ébauche de réponse. Dans le questionnaire VOX relatif au scrutin du 10 mars 1996, la question concernant l'adoption ou le rejet des mesures d'assainissement a été posée en deux temps. Tout d'abord, les interviewé-e-s ont dû réagir face à l'ensemble du paquet, sans que nous leur donnions le détail des trois mesures, ce qui nous a procuré non seulement des informations sur la configuration du vote<sup>3</sup>, mais surtout sur leur capacité à se représenter le paquet dans son intégralité. Ensuite, nous avons demandé le détail des trois votes à ceux qui avaient voté de manière différenciée. Or, la première partie de la question a posé passablement de problèmes à certain nombre d'interviewé-e-s, qui n'arrivaient pas à se remémorer le contenu du paquet, et ont répondu «ne sait plus» de manière plus fréquente qu'à l'accoutumée. Cette procédure particulière constitue ainsi un indicateur témoignant des difficultés éprouvées par certains pour appréhender le paquet dans sa globalité.

La configuration du vote face à l'ensemble du paquet apporte des éléments de réflexion supplémentaires. En additionnant les chiffres des deux premières colonnes du *tableau 3.2*, nous constatons que seuls 37 pour cent des participant-e-s ont développé une attitude générale face aux trois mesures, alors que les autres ont au contraire adopté un comportement de vote différencié. Nous voyons aussi que le paquet a davantage tenu en Suisse alémanique qu'en Suisse romande. Par ailleurs, mais cela ne figure pas dans le tableau, même les individus qui savaient d'entrée de cause ce qu'ils voteraient n'ont pas davantage voté de manière compacte que celles et ceux qui se sont décidé au cours des quelques semaines qui ont précédé le scrutin. Ainsi la décision de voter de façon différenciée ne dépend-elle pas de l'effet de la campagne.

Si nous observons ensuite de plus près les votes compacts, nous voyons que les triples Oui sont trois fois plus nombreux que les triples Non. L'attitude indifférenciée face au paquet apparaît en outre liée au degré de confiance envers le gouvernement. Les méfiants ont en effet voté trois fois Non au-dessus la moyenne, alors que cette combinaison n'a été que rarement choisie par

<sup>3</sup> Les réponses possibles étaient «3xOui», «3xNon», «2xOui et 1xNon», «1x Oui et 2xNon», ainsi que «autres combinaisons», c'est à dire celles comprenant des bulletins blancs.

Tableau 3.3: Les trois mesures d'assainissement des finances fédérales – Comportement selon les caractéristiques politiques

Caractéristiques/catégories	Matériel militaire % de oui	Eau-de-vie % de oui	Places de parcs % de oui	(n) <sup>a</sup>
Total effectif .....	44	81	54	
Total VOX .....	47	78	58	361
<i>Confiance dans le gouvernement</i> .....				
Confiant .....	57	87	67	158
Indécis .....	50	85	61	44
Méfiant .....	35	67	46	152
V de Cramer <sup>b</sup> .....	0.23***	0.23***	0.23***	
<i>Identification à un parti</i> .....				
Parti socialiste suisse .....	53	83	64	70
Parti démocrate chrétien .....	34	63	45	(37)
Parti radical-démocratique .....	54	82	66	41
Union démocratique du centre .....	50	88	75	(21)
Plusieurs affinités .....	66	78	60	45
Sans affinité partisane .....	41	72	47	91
V de Cramer .....	0.26*	n.s.	0.27*	
<i>Intérêt pour la politique</i> .....				
Très intéressé .....	51	83	59	93
Plutôt intéressé .....	53	82	60	191
Plutôt pas intéressé .....	27	62	50	67
Pas du tout intéressé .....	40	80	67	(10)
V de Cramer .....	0.20**	0.19**	n.s.	
<i>Positionnement sur l'axe gauche-droite</i> .....				
Gauche .....	60	87	75	54
Centre .....	42	73	53	208
Droite .....	57	79	59	53
Ne peut se situer .....	41	88	55	(36)
V de Cramer .....	0.16*	n.s.	n.s.	

<sup>a</sup> Le nombre de personnes interrogées étant similaire d'un objet à l'autre, le «n» correspond à la moyenne calculée pour les trois mesures.

<sup>b</sup> Pour l'interprétation des cotes statistiques, consulter le chapitre «Méthodologie».

Les chiffres marqués de parenthèses doivent être interprétés à titre de tendance, car le nombre de cas inférieur à 40 ne permet pas de conclusions quantitatives.

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 10 mars 1996

les confiants, qui ont en revanche voté trois fois Oui au-dessus de la moyenne. Nous pouvons aussi noter que les personnes peu intéressées par la politique ainsi que les Romands ont plus fréquemment glissé trois votes négatifs dans l'urne que les personnes intéressées et les Alémaniques, qui ont à l'inverse davantage opté pour le triple Oui.

### 3.3.2 Equipement personnel des militaires

Etant donné le nombre élevé de personnes ayant voté de manière différenciée, nous avons jugé opportun de dresser un profil du vote distinct pour chacune des mesures d'économies. Toutefois, par souci de faciliter la comparaison entre les trois objets, nous avons décidé de regrouper les résultats obtenus grâce aux mêmes types de variables dans les mêmes tableaux.

L'arrêté fédéral sur la suppression de la compétence cantonale en matière d'acquisition et d'entretien de l'équipement personnel des militaires a été rejeté par 56,1 pour cent des votant-e-s et 22 cantons. Seuls Genève, Zurich et les deux Bâle y ont souscrit.

La première colonne du *tableau 3.3* illustre l'importance des caractéristiques politiques dans le comportement de vote. Le résultat qui doit retenir avant tout notre attention est le rôle déterminant du degré de confiance à l'égard du gouvernement fédéral: seul un tiers des méfiants a voté positivement contre un peu plus de la moitié des confiants. Les personnes peu intéressées se situent en majorité dans le camp du Non contrairement aux personnes intéressées, qui ont adopté de justesse l'arrêté. La distribution des taux d'acceptation en fonction des préférences partisans des interviewé-e-s offre elle aussi une corrélation significative, mais ne reflète toutefois qu'approximativement les recommandations de vote des partis. Seul le vote négatif des sympathisants du PDC est clairement conforme au mot d'ordre du parti. Les individus proches des autres formations gouvernementales, qui avaient toutes recommandé le Oui, ne se sont en revanche prononcées que timidement en faveur de l'arrêté. Enfin, cette mesure d'économie n'ayant pas suscité de prises de positions diamétralement opposées de part et d'autre de l'échiquier politique, nous ne devons pas nous étonner des écarts minimes induits par l'auto-positionnement sur l'axe gauche-droite.

La première colonne du *tableau 3.4*, qui dresse le profil socio-démographique des partisans et des détracteurs de l'arrêté, fait apparaître que les personnes entre 40 et 70 ans de même que les Romands ont pour la plupart glissé un Non dans l'urne. A l'inverse, les défenseurs du projet se recrutent avant tout parmi les individus âgés de 18 à 40 ans et les personnes de plus de 70 ans ainsi qu'en Suisse alémanique. Toutes les autres variables testées n'avaient en revanche aucune valeur explicative.

Finalement, l'examen de la distribution du Oui selon les valeurs (*tableau 3.5*) montre que les personnes favorables à une Suisse où la Confédération a davantage de pouvoir ont nettement soutenu le projet de centralisation, alors que les partisans d'une Suisse où les cantons ont davantage de pouvoir l'ont clairement rejeté. Ce clivage était d'ailleurs déjà apparu au cours de la campagne. Les positions des interviewé-e-s face à l'importance du plein-emploi, à l'égalité des revenus et au degré d'intervention de l'Etat dans l'économie induisent quant à elles des écarts moins importants. Enfin, le taux d'acceptation ne varie pas que l'on soit partisan d'une armée forte ou faible.

Tableau 3.4: Les trois mesures d'assainissement des finances fédérales – Comportement selon les caractéristiques socio-démographiques

Caractéristiques/catégories	Matériel militaire % de oui	Eau-de-vie % de oui	Places de parc % de oui	(n) <sup>a</sup>
Total effectif .....	44	81	54	
Total VOX .....	47	78	58	361
<i>Age</i> .....				
De 18 à 29 ans .....	67	94	67	(38)
De 30 à 39 ans .....	57	91	64	73
De 40 à 49 ans .....	35	64	44	75
De 50 à 59 ans .....	36	84	60	42
De 60 à 69 ans .....	38	75	49	69
70 ans et plus .....	56	71	69	65
V de Cramer <sup>b</sup> .....	0.23***	0.26***	0.19*	
<i>Région linguistique</i> .....				
Suisse alémanique .....	53	79	60	269
Suisse romande .....	31	79	46	72
Tessin .....	25	65	62	(20)
V de Cramer .....	0.21***	n.s.	n.s.	
<i>Formation</i> .....				
Ecole obligatoire .....	32	56	49	49
Apprentissage .....	50	77	61	154
Maturité .....	57	79	39	(22)
Formation sup.profess. ....	45	85	50	44
Ecole technique supérieure .....	44	87	58	(36)
Université .....	57	90	69	51
V de Cramer .....	n.s.	0.24**	n.s.	
<i>Revenu mensuel du ménage</i> .....				
Moins de 3000 francs .....	51	63	65	48
Entre 3000 et 5000 francs .....	43	71	48	93
Entre 5000 et 7000 francs .....	49	88	65	80
Entre 7000 et 9000 francs .....	44	82	64	49
Plus de 9000 francs .....	65	97	62	(34)
V de Cramer .....	n.s.	0.25***	n.s.	

<sup>a</sup> Le nombre de personnes interrogées étant similaire d'un objet à l'autre, le «n» correspond à la moyenne calculée pour les trois mesures.

<sup>b</sup> Pour l'interprétation des cotes statistiques, consulter le chapitre «Méthodologie».

Les chiffres marqués d'une parenthèse doivent être interprétés à titre de tendance, car le nombre de cas inférieur à 40 ne permet pas de conclusions quantitatives.

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 10 mars 1996

Tableau 3.5: Les trois mesures d'assainissement des finances fédérales – Comportement selon les valeurs

Caractéristiques/catégories	Matériel % de oui	Eau-de-vie militaire % de oui	Places de parcs % de oui	(n) <sup>a</sup>
Total effectif .....	44	81	74	
Total VOX .....	47	78	58	361
<i>Fédéralisme/centralisme</i> .....				
Centralisme .....	66	82	62	90
Valeurs mixtes .....	42	76	63	112
Fédéralisme .....	39	76	50	126
V de Cramer <sup>b</sup> .....	0.23***	n.s.	n.s.	
<i>Politique économique</i> .....				
Pour davantage d'intervention de l'Etat .....	29	64	52	(23)
Valeurs mixtes .....	59	77	68	95
Pour plus de concurrence .....	44	80	52	59
V de Cramer .....	0.17*	n.s.	0.16*	
<i>Importance du plein emploi</i> .....				
Plein emploi peu important .....	53	78	59	(30)
Valeurs mixtes .....	54	89	60	63
Plein emploi important .....	44	76	57	277
V de Cramer .....	0.16*	n.s.	n.s.	
<i>Ouverture/fermeture</i> .....				
Pour une Suisse ouverte sur le monde .....	53	82	66	173
Valeurs mixtes .....	47	87	56	103
Pour une Suisse qui défend ses traditions ..	33	55	43	71
V de Cramer .....	n.s.	0.28***	0.18*	
<i>Ordre et sécurité</i> .....				
Peu importants .....	47	95	60	41
Valeurs mixtes .....	51	92	73	72
Importants .....	46	71	51	240
V de Cramer .....	n.s.	0.25***	0.18*	

<sup>a</sup> Le nombre de personnes interrogées étant similaire d'un objet à l'autre, le «n» correspond à la moyenne calculée pour les trois mesures.

<sup>b</sup> Pour l'interprétation des cotes statistiques, consulter le chapitre «Méthodologie».

Les chiffres marqués de parenthèses doivent être interprétés à titre de tendance, car le nombre de cas inférieur à 40 ne permet pas de conclusions quantitatives.

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 10 mars 1996

### 3.3.3 Eau-de vie et appareils à distiller

L'arrêté fédéral concernant l'abrogation de l'obligation de rachat des appareils à distiller et de prise en charge de l'eau-de-vie a été massivement accepté par 80,8 pour cent des citoyen-ne-s et par tous les cantons.

Le *tableau 3.3* illustre bien le très large consensus suscité par cet objet, puisque tous les groupes ont nettement approuvé la proposition du Conseil fédéral. Nous notons toutefois que les personnes éprouvant une certaine méfiance à l'égard du gouvernement de même que celles ayant peu d'intérêt pour la politique ont affiché plus de scepticisme que les autres en approuvant le projet en-dessous de la moyenne. Les préférences partisanes et l'auto-positionnement sur l'échelle gauche-droite ne présentent pas pour leur part des corrélations significatives.

De son côté, le *tableau 3.4* montre que les individus âgés de plus de 60 ans et, de manière encore plus manifeste, les personnes ayant terminé leur formation au niveau de l'école obligatoire ou celles bénéficiant d'un revenu mensuel inférieur à 5000 francs ont fait preuve de plus de circonspection à l'égard du projet que les autres groupes. Le sexe, la situation professionnelle, la région linguistique et le lieu de résidence n'ont en revanche eu aucune influence sur le choix définitif.

Finalement, l'examen de l'impact des valeurs (*tableau 4.5*) met en relief le soutien plus accentué chez les personnes accordant une faible importance à l'ordre et à la sécurité et les tenants d'une Suisse ouverte sur l'extérieur, que chez les personnes attachées aux valeurs opposées.

### 3.3.4 Places de parcs près des gares

L'arrêté sur la suppression des contributions fédérales pour les places de parc près des gares desservies par des moyens de transports publics a été adopté de justesse par 54 pour cent des votant-e-s et par 17 cantons.

Les caractéristiques politiques des citoyen-ne-s (*tableau 3.3*) présentent des résultats contrastés. En effet, une majorité de personnes faisant confiance au gouvernement fédéral a suivi sa recommandation, alors que les méfiants ont rejeté l'arrêté. L'examen des différentes proximités partisanes met lui aussi en exergue des taux d'acceptation variables, mais seuls les sympathisants du PDC, en se prononçant contre le projet, n'ont pas voté comme le parti l'avait recommandé. La base du PSS a, quant à elle, librement rejoint le camp des partisans. Par ailleurs, le vote des citoyen-ne-s ne se sentant proches d'aucun parti se distingue par une proportion de votes positifs inférieure à la moyenne. La position sur l'échelle gauche-droite de même que l'intérêt pour la politique n'apportent en revanche aucun éclairage supplémentaire.

En ce qui concerne les différents groupes socio-démographiques (*tableau 3.4*), aucune tendance claire ne se dégage, malgré quelques corrélations significatives. Tout d'abord, la répartition des taux d'approbation d'une classe d'âge à l'autre montre qu'à l'exception des 40–49 ans et des 60–69 ans, tous ont approuvé l'arrêté. Par ailleurs, alors que les milieux de l'automobile, tels que le TCS et l'ACS, avaient ouvertement clamé leur désapprobation vis-à-vis du projet, nous constatons, mais cela ne ressort pas du tableau, que les automobilistes n'ont pas rejeté le projet.

Tableau 3.6: Les trois mesures d'assainissement des finances fédérales – Motivations du Non en pourcent (plusieurs réponses possibles par interviewé)

Motivations du non	Participant-e-s	
<i>Equipement personnel des militaires</i>		
<i>Motivations relatives à l'emploi</i>	59	
Pertes de places de travail		42
Pertes de places de travail à domicile		16
Solidarité pour les régions économiquement faibles		1
<i>Motivations financières</i>	11	
Les économies réalisées sont infimes		6
Il faut économiser ailleurs		5
<i>Motivations fédéralistes</i>	8	
<i>Touche les minorités</i>	3	
<i>Centralisation trop chère</i>	1	
<i>Motivations générales</i>	3	
<i>Motivations diverses</i>	13	
<i>Motivations du Oui</i>	2	
Total <sup>a</sup>	100% (n=224)	
<i>Places de parc près des gares</i>		
<i>Motivations en rapport avec la politique des transports</i>	46	
Promotion des transports publics		21
Promotion des CFF		9
Pour les gens qui habitent en-dehors		6
Diminuer le trafic dans les villes		3
<i>Nécessité des subventions pour les places de parcs</i>	10	
<i>Motivations en faveur des automobilistes</i>	5	
<i>Les places de parc devront être financées par les communes</i>	4	
<i>Motivations générales</i>	10	
<i>Motivations diverses</i>	18	
<i>Motivations du Oui</i>	7	
Total <sup>a</sup>	100% (n=142)	
<sup>a</sup> Les «ne sait pas» et les refus de répondre ne sont pas inclus dans le calcul des pourcentages.		
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 10 mars 1996		

Pour terminer, le *tableau 3.5* résume les résultats obtenus en fonction de l'adhésion à certaines valeurs. Il apparaît tout d'abord que les défenseurs d'une Suisse ouverte sur le monde ont majoritairement voté Oui, ce qui n'est pas le cas des personnes attachées aux traditions. La position des citoyen-ne-s face à l'importance de l'ordre et de la sécurité et du degré d'interventionnisme étatique dans l'économie offre elle aussi des corrélations significatives, sans qu'il n'en résulte des différences importantes. Nous avons aussi pu relever, mais cela ne figure pas dans le tableau, que les écologistes ont accepté le projet légèrement au-dessus de la moyenne.



### 3.4 Les motivations du vote

Les sondages VOX ont pris l'habitude de demander aux interviewé-e-s les raisons qui les ont poussés à accepter ou à rejeter les différents objets soumis au vote.

#### 3.4.1 Equipement personnel des militaires

La première moitié du *tableau 3.6* vient confirmer ce qui tombait sous le coup de l'évidence au soir même du scrutin, puisque ce sont principalement les craintes de voir disparaître de nombreuses places de travail qui ont poussé les citoyen-ne-s suisses à décliner la proposition du gouvernement. Au total, près de 60 pour cent des énoncés exprimés spontanément montrent que les opposants ont voulu éviter de porter atteinte à l'emploi en général ou au travail à domicile en particulier. En ce qui concerne les économies réalisables grâce à la centralisation des achats, deux catégories d'énoncés se distinguent. Il y a d'une part ceux qui ont tenu à souligner l'effet insuffisant de cette mesure sur l'élimination du déficit budgétaire et d'autre part, ceux qui préféreraient que la Confédération économise dans d'autres domaines. Le projet n'a pas non plus manqué de déclencher quelques réactions fédéralistes, certains estimant en effet que l'acquisition de l'équipement des militaires devait demeurer une compétence cantonale. Enfin, près de 20 pour cent des motivations ont un caractère général ou divers ou vont dans le sens inverse du comportement de vote.

De leur côté, un tiers des défenseurs du projet ont surtout voulu soutenir la Confédération dans ses efforts pour assainir les finances fédérales (*tableau 3.7*). De façon très marginale, d'autres ont soit voulu montrer leur volonté de renforcer l'Etat central, soit saisi l'occasion de manifester leur mécontentement face à l'armée. Mais la part la plus importante revient aux motivations générales, diverses ou qui contredisent le comportement de vote.

#### 3.4.2 Eau-de-vie et appareils à distiller

Le moins que l'on puisse dire, c'est que la suppression de l'obligation de rachat de l'eau-de-vie et des appareils à distiller n'a pas soulevé beaucoup d'oppositions au cours de la campagne qui a précédé le scrutin. Cette constatation n'est d'ailleurs que plus évidente lorsque l'on observe les motivations avancées par les détracteurs du projet. Premièrement, seul un peu plus de la moitié des répondants ont pu expliquer leur décision. Les énoncés sont d'ailleurs si peu nombreux que nous avons renoncé à les inscrire dans le *tableau 3.6*. Ils ne permettent en effet pas de garantir une représentation fidèle des motivations qui seraient exprimées en réalité par l'ensemble des ayant voté Non (n=26). Deuxièmement, les rares justifications du refus sont pour la plupart très peu explicites. Hormis les motifs d'ordre général ou divers, nous trouvons notamment quelques énoncés relatifs à l'insignifiance des économies réalisées. Ce tour d'horizon des motivations du Non met en exergue les difficultés éprouvées par les citoyen-ne-s pour expliquer leur décision en l'absence d'une campagne d'information rejoignant leur point de vue.

Les motivations du Oui (*tableau 3.7*) sont en revanche plus claires et reprennent en grande partie à leur compte l'argumentaire officiel des autorités fédérales. Près d'un dixième des énoncés font d'ailleurs tout simplement référence à la recommandation de vote du gouvernement. En-dehors

Tableau 3.7: Les trois mesures d'assainissement des finances fédérales – Motivations du Oui en pourcent (plusieurs réponses possibles par interviewé)

Motivations du oui	Participant-e-s
<i>Équipement personnel des militaires</i>	
Motivations financières	30
Motivations centralistes	3
Mécontentement face à l'armée	3
Discussion avec des tiers	2
Motivations générales	13
Motivations diverses	23
Motivations du Non	26
Total <sup>a</sup>	100% (n=64)
<i>Eau-de vie et appareils à distiller</i>	
Inutilité du rachat	30
Motivations financières	25
Recommandation du Conseil fédéral	9
Objet pas combattu/pas un enjeu important	4
Recommandation d'un parti	1
Pour réduire la bureaucratie	1
Je ne suis pas touché(e) personnellement	1
Motivations générales	14
Motivations diverses	14
Motivations du Non	1
Total <sup>a</sup>	100% (n=159)
<i>Places de parc près des gares</i>	
Motivations financières	33
Ces subventions ne sont plus nécessaires	18
Recommandation du Conseil fédéral	6
CFF déjà trop soutenus	3
Les automobilistes doivent prendre les transports publics	2
Je ne suis pas personnellement touché(e)	2
Discussion avec des tiers	1
Motivations générales	9
Motivations diverses	11
Motivations du Non	15
Total <sup>a</sup>	100% (n=123)
<sup>a</sup> Les «ne sait pas» et les refus de répondre ne sont pas inclus dans le calcul des pourcentages.	
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 10 mars 1996	

de la désormais inutile obligation de rachat de l'eau-de-vie et des appareils à distiller par la Confédération, qui se taille la plus belle part des motifs invoqués, nous trouvons une nouvelle fois en bonne place les motivations d'ordre financier: le rachat coûte trop cher et l'Etat fédéral doit économiser. Viennent finalement la faible importance de l'objet et le peu d'oppositions qu'il a suscité, ainsi que d'autres motivations plus marginales.

### 3.4.3 Les places de parc près des gares

Pour expliquer le rejet de cette troisième mesure d'économie, les opposants ont principalement invoqué des raisons liées à la politique des transports (*tableau 3.6*). Le Non était alors synonyme de promotion des transports publics en général ou de promotion des chemins de fers fédéraux en particulier. Dans un même ordre d'idée, certains craignaient que cette mesure n'entraîne un accroissement du trafic automobile dans les villes, qu'ils jugent déjà suffisamment encombrées. Par extension, le Non exprime aussi une certaine solidarité envers les pendulaires. Un deuxième groupe d'ayant voté Non a tenu à ce que le subventionnement des places de parcs près des gares soit maintenu, craignant principalement que dans le cas contraire le financement de telles infrastructures n'incombe désormais aux communes. Par ailleurs, seule une proportion infime des motivations exprimées font clairement référence à une tendance au retrait progressif des subsides fédéraux. Ce vote ne semble donc pas avoir suscité une attitude générale vis-à-vis des subventions distribuées par la Confédération. Enfin, un petit groupe d'opposants a adopté le point de vue des automobilistes, qui, selon eux, ne doivent pas faire les frais du déficit budgétaire de la Confédération. D'autres voulaient éviter un renchérissement des frais de stationnement près des gares, qui sont déjà trop élevés à leur goût.

Quant aux raisons de l'adoption de l'arrêté (*tableau 3.7*), nous constatons que l'inquiétude du gouvernement quant à l'état précaire des finances fédérales a ici aussi sensibilisé une grande partie des individus ayant voté Oui. La plupart des défenseurs a reproduit les deux principaux arguments avancés par le Conseil fédéral dans sa brochure distribuée avant les votations. Certains ont estimé que de telles subventions ne constituaient désormais plus une priorité financière alors que d'autres ont jugé suffisant le nombre de places de parc déjà construites. Une partie d'entre eux a d'ailleurs établi spontanément un lien entre ces deux arguments. Les motivations qui ne sont pas tirées de l'argumentaire du gouvernement occupent en revanche une place plus marginale. Nous trouvons un groupe de motivations relatives à la politique des transports. Dans ce cas, les partisans estimaient que les CFF avaient jusqu'à maintenant bénéficié d'un soutien financier trop important. Le nombre de réponses peu précises ou contradictoires est quant à lui élevé, comme c'est d'ailleurs aussi le cas du côté des opposants.

Tableau 3.8: *Evaluation des arguments «pour» et «contre» l'arrêté concernant l'équipement des militaires*

		D'accord	Pas d'accord	Pas de réponse
<i>Arguments «pour»</i>				
«Les économies réalisées par ces trois mesures d'assainissement constituent un premier pas vers l'élimination du déficit financier de la Confédération.»	Votant-e-s	56	27	17
	Ayant voté Oui	69	17	14
	Ayant voté Non	50	37	13
«La procédure d'acquisition de l'équipement militaire par l'intermédiaire des cantons est bien trop compliquée.»	Votant-e-s	30	49	21
	Ayant voté Oui	43	38	19
	Ayant voté Non	19	63	18
<i>Arguments «contre»</i>				
«La centralisation des achats des fournitures militaires entraînera des pertes de places de travail dans les régions périphériques.»	Votant-e-s	82	9	9
	Ayant voté Oui	71	16	13
	Ayant voté Non	92	4	4
«L'acquisition de l'équipement militaire doit rester la compétence des cantons.»	Votant-e-s	64	24	12
	Ayant voté Oui	49	38	13
	Ayant voté Non	81	13	6
Résultats en pourcent				
n total des votant-e-s = 464				
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 10 mars 1996				

### 3.5 Le soutien des arguments «pour» et «contre»

Comme à l'accoutumée, nous avons demandé aux interviewé-e-s de prendre position vis-à-vis de quelques arguments «pour» et «contre» entendus au cours de la campagne précédant les votations.

#### 3.5.1 Equipement personnel des militaires

Le tableau 3.8 montre que partisans et détracteurs du projet ont logiquement accepté les arguments défendus par leurs camps respectifs. Mais ce qui retient avant tout l'attention est l'accueil favorable réservé par les partisans aux deux arguments «contre» et par les opposants au principal argument «pour». Ainsi, les deux camps étaient d'avis que la centralisation des achats de fournitures militaires entraînerait de nombreuses pertes d'emplois et porterait atteinte au fédéralisme, mais admettaient dans un même temps qu'une telle mesure constituait un

Tableau 3.9: *Evaluation des arguments «pour» et «contre» l'arrêté concernant l'eau-de-vie et les appareils à distiller*

		D'accord	Pas d'accord	Pas de réponse
<i>Arguments «pour»</i>				
«Les économies réalisées par ces trois mesures d'assainissement constituent un premier pas vers l'élimination du déficit financier de la Confédération.»	Votant-e-s	56	27	17
	Ayant voté Oui	66	21	13
	Ayant voté Non	44	45	11
En raison de la baisse de la consommation d'eau-de-vie, le rachat des appareils à distiller pour des motifs de santé publique ne se justifie plus.»	Votant-e-s	52	21	27
	Ayant voté Oui	60	18	21
	Ayant voté Non	43	34	23
<i>Arguments «contre»</i>				
«Toute mesure contre l'alcoolisme est bonne, si petite soit-elle.»	Votant-e-s	72	16	11
	Ayant voté Oui	73	18	9
	Ayant voté Non	84	7	9
Résultats en pourcent				
n total des votant-e-s = 464				
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 10 mars 1996				

premier pas vers l'élimination du déficit financier de la Confédération. Seule l'affirmation selon laquelle la procédure d'acquisition par l'intermédiaire des cantons est trop complexe a provoqué une faible polarisation entre les adversaires, qui l'ont clairement réfutée, et les défenseurs, qui l'ont acceptée de justesse. Ces résultats indiquent que ce n'est pas la pertinence attribuée par les deux camps aux différents arguments «pour» et «contre» qui permet d'expliquer le refus, mais les divergences quant à la priorité qui devait être accordée à ces mêmes arguments. Par déduction, la préservation de places de travail a pesé davantage dans la balance chez les adversaires que la nécessité d'économiser.

### 3.5.2 Eau-de-vie et appareils à distiller

Dans le *tableau 3.9*, les arguments «pour» et «contre» relatifs à des motifs de santé publique ont été acceptés dans le camp du Oui comme dans celui du Non. Ceci montre d'une part à quel point la lutte contre l'alcoolisme est une nécessité reconnue de tous et d'autre part que les votant-e-s des deux bords n'ont vraisemblablement pas établi de lien entre la consommation d'eau-de-vie et les problèmes liés à l'alcoolisme, thèse d'ailleurs défendue par le Conseil fédéral. De son côté, l'argument «pour» relatif à la réduction du déficit financier a été logiquement accepté par les partisans, alors que les opposants ont fait preuve d'un certain scepticisme à son

Tableau 3.10: *Evaluation des arguments «pour» et «contre» l'arrêté concernant les places de parcs près des gares*

		D'accord	Pas d'accord	Pas de réponse
<i>Arguments «pour»</i>				
«Les économies réalisées par ces trois mesures d'assainissement constituent un premier pas vers l'élimination du déficit financier de la Confédération.»	Votant-e-s	56	27	17
	Ayant voté Oui	72	15	13
	Ayant voté Non	42	46	12
«Les subventions pour l'aménagement des places de parcs près des gares ont atteint leur but et ne sont donc plus une priorité nationale.»	Votant-e-s	42	42	16
	Ayant voté Oui	59	26	15
	Ayant voté Non	26	65	9
<i>Arguments «contre»</i>				
«La Confédération doit poursuivre ses efforts pour promouvoir les transports publics.»	Votant-e-s	81	11	8
	Ayant voté Oui	81	11	8
	Ayant voté Non	83	10	7
Résultats en pourcent				
n total des votant-e-s = 464				
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 10 mars 1996				

égard. Il semble donc ici que ce soit à nouveau le poids attribué aux différents arguments qui a partagé détracteurs et partisans du projet et non pas l'adhésion à certains arguments plutôt qu'à d'autres.

### 3.5.3 Places de parc près des gares

Le premier point à relever ici est que le Oui à la suppression des subventions pour les places de parcs près des gares n'était pas un vote contre les transports publics. En effet, tant les détracteurs que les défenseurs du projet sont d'avis que la Confédération doit poursuivre ses efforts pour promouvoir les transports publics (tableau 3.10). Cependant, seuls les partisans ont estimé que les subventions pour l'aménagement de places de parcs près des gares n'étaient plus une priorité nationale. Ce deuxième argument «pour» a d'ailleurs davantage convaincu les Suisses allemands (39 pour cent) que les Suisses romands (26 pour cent). L'affirmation selon laquelle les trois mesures d'assainissement constituent un premier pas vers l'élimination du déficit budgétaire a quant à lui été accepté par les ayant voté Oui tout en recevant un accueil mitigé chez les ayant voté Non. Ce sont donc semble-t-il des divergences quant aux moyens à mettre en œuvre pour promouvoir les transports publics qui ont divisé les camps du Oui et du Non.

## 4. Arrêté fédéral concernant la révision de l'article constitutionnel sur les langues

### 4.1 La situation de base

Le nouvel article constitutionnel sur les langues (art. 116 cst) a été adopté par le Parlement le 6 octobre 1995. Il doit permettre de renforcer la position des minorités linguistiques en donnant davantage de moyens à la Confédération pour soutenir financièrement le Tessin et les Grisons dans leurs efforts pour sauvegarder l'italien et le romanche. Il règle aussi l'usage des langues nationales dans les rapports officiels et offre désormais aux rhéto-romans la possibilité de s'exprimer en romanche dans leurs contacts avec Berne. Enfin, il oblige la Confédération à l'instar des cantons à faciliter la communication entre les communautés culturelles et linguistiques du pays.

Le vote du 10 mars vient clore un débat politique dont les origines remontent à 1985. C'est en effet à cette date que Martin Bundi et quatre autres conseillers nationaux grisons déposèrent une motion parlementaire réclamant une valorisation du statut de la quatrième langue nationale. Cette motion déboucha en mars 1991 sur une première version remaniée de l'article constitutionnel, qui devait alors consacrer les principes de territorialité et de liberté individuelle des langues. Mais ces deux principes provoquèrent de vives réactions au sein du Parlement, surtout parmi les députés romands, qui craignaient que le principe de liberté des langues ne constitue une menace pour les langues minoritaires. Ainsi, au fil des discussions qui animèrent le Parlement pendant encore quatre années, le texte fut peu à peu vidé de ses dispositions les plus délicates et c'est finalement un projet moins ambitieux que le projet initial du Conseil fédéral qui fut soumis au verdict du peuple et des cantons.

La campagne qui précéda le vote fut très calme, le projet ayant suscité une quasi unanimité tant au niveau de la classe politique que des rares associations ayant pris position. Seuls les Démocrates suisses et le Parti de la Liberté avaient recommandé le Non. Au cours des trois dernières semaines qui précédèrent le scrutin certaines critiques furent toutefois exprimées quant à l'engagement de moyens financiers supplémentaires requis par le nouvel article ainsi qu'à l'intervention de la Confédération dans les domaines des langues et de l'école, qui sont l'affaire des cantons.

### 4.2 Connaissance du contenu

Malgré la faible intensité de la campagne précédant les votations, le contenu de l'article sur les langues était assez bien connu, puisque 62 pour cent des personnes interrogées ont su le décrire correctement. Ce taux s'élève d'ailleurs à 76 pour cent chez les participant-e-s. Ce sont principalement la sauvegarde et la promotion du quadrilinguisme qui ont retenu l'attention des citoyen-ne-s. Dans ce groupe d'énoncés, le romanche tient incontestablement la vedette, comme cela avait été le cas lors de la campagne, puisqu'il a été mentionné dans près de 50 pour cent des cas, contrairement à l'italien, qui n'a que peu retenu l'attention des interviewé-e-s (10 pour

Tableau 4.1: Article constitutionnel sur les langues – Comportement selon les caractéristiques politiques et valeurs

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	V de Cramer <sup>a</sup>
Total effectif .....	76		
Total VOX .....	79	428	
<i>Identification à un parti</i> .....			0.31***
Parti socialiste suisse .....	85	82	
Parti démocrate chrétien .....	64	(36)	
Parti radical-démocratique .....	84	50	
Union démocratique du centre .....	97	(30)	
Plusieurs affinités partisanes .....	84	55	
Sans affinité partisane .....	69	102	
<i>Confiance dans le gouvernement</i> .....			0.19**
Confiant .....	85	182	
Indécis .....	88	60	
Méfiant .....	70	179	
<i>Echelle politique</i> .....			0.15*
Gauche .....	92	61	
Centre .....	76	245	
Droite .....	79	61	
Pas situé .....	78	45	
<i>Egalité des chances aux étrangers</i> .....			0.27***
Chances égales .....	87	131	
Valeurs mixtes .....	90	105	
Chances inégales .....	68	163	
<i>Ouverture/fermeture</i> .....			0.26***
Pour une Suisse ouverte sur le monde .....	88	195	
Valeurs mixtes .....	75	122	
Pour une Suisse qui défend ses traditions ..	63	93	
<p><sup>a</sup> Pour l'interprétation des cotes statistiques, consulter le chapitre «Méthodologie».</p> <p>Les chiffres marqués de parenthèses doivent être interprétés à titre de tendance, car le nombre de cas inférieur à 40 ne permet pas de conclusions quantitatives.</p> <p>Source: Analyse VOX des votations fédérales du 10 mars 1996</p>			

cent). L'aide financière de la Confédération et l'égalité de traitement pour les langues nationales ont en revanche été évoquées plus sporadiquement. Par ailleurs, lorsque nous avons demandé aux interviewé-e-s de se remémorer le mot d'ordre du Conseil fédéral, 66 pour cent d'entre eux y sont parvenus.



Tableau 4.2: Article constitutionnel sur les langues – Comportement selon les caractéristiques socio-démographiques

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	V de Cramer <sup>a</sup>
Total effectif .....	76		
Total VOX .....	79	428	
Age .....			0.20**
De 18 à 29 ans .....	72	47	
De 30 à 39 ans .....	89	84	
De 40 à 49 ans .....	73	84	
De 50 à 59 ans .....	93	53	
De 60 à 69 ans .....	73	80	
70 ans et plus .....	79	80	
Sexe .....			0.13**
Homme .....	75	239	
Femme .....	85	189	
Région linguistique .....			n.s.
Suisse alémanique .....	78	320	
Suisse romande .....	84	87	
Tessin .....	81	(21)	

<sup>a</sup> Pour l'interprétation des cotes statistiques, consulter le chapitre «Méthodologie».  
 Les chiffres marqués d'une parenthèse doivent être interprétés à titre de tendance, car le nombre de cas inférieur à 40 ne permet pas de conclusions quantitatives.  
 Source: Analyse VOX des votations fédérales du 10 mars 1996

### 4.3 Le profil du vote

Lors du scrutin du 10 mars 1996, 76,1 pour cent des citoyen-ne-s suisses de même que tous les cantons ont accepté le nouvel article constitutionnel sur les langues.

Le large consensus suscité par cet objet, déjà manifeste lors de la présentation des résultats cantonaux, est aussi parfaitement observable lorsque nous nous penchons sur l'impact des caractéristiques politiques et des valeurs sur le comportement de vote, puisque tous les groupes de population sans exception ont soutenu avec conviction le nouveau texte constitutionnel (tableau 4.1). Ainsi, la préférence partisane, qui offre pourtant la corrélation la plus élevée, n'induit une nette polarisation ni entre les clientèles des différents partis gouvernementaux, qui avaient tous recommandé le Oui, ni entre les citoyen-ne-s se sentant proches d'un ou plusieurs partis et ceux sans affinité partisane. Le positionnement sur l'axe-gauche-droite de même que le degré de confiance envers le gouvernement attestent eux aussi de l'homogénéité du vote, puisque le projet est massivement accepté en toute part de l'échelle et quel que soit le crédit accordé au Conseil fédéral. Nous relevons toutefois un assentiment plus marqué chez les confiants et les personnes orientées à gauche que chez celles situées au centre ou à droite et les

méfiant. En ce qui concerne les valeurs, quelques résultats retiennent ici notre attention. Tout d'abord, le fait d'être favorable ou non à l'égalité des chances pour chacun n'a aucunement influencé le comportement de vote, alors que l'égalité de traitement pour les quatre langues nationales, et en particulier pour le romanche, était au centre des débats. En revanche, les individus favorables à une égalité des chances entre Suisses et étrangers ont davantage soutenu le projet que les personnes attachées aux valeurs opposées. Enfin, les personnes désireuses de préserver les traditions ont voté Oui en-dessous de la moyenne, alors que les personnes attachées aux valeurs opposées ont voté Oui en-dessus de la moyenne.

Les caractéristiques socio-démographiques des votant-e-s (*tableau 4.2*) mettent en exergue la faible polarisation que cet objet a provoqué entre les différents groupes sociaux, puisqu'aucun d'entre eux n'a rejeté le projet. La région linguistique, le niveau de formation, le fait d'habiter en ville ou à la campagne ainsi que la situation professionnelle, qui revêtent pourtant fréquemment une valeur explicative, n'ont ici aucunement influencé le comportement de vote. D'autres variables présentent en revanche quelques variations dans l'intensité de l'acceptation. En effet, les femmes de même que les personnes âgées de 30 à 39 ans et de 50 à 60 ans ont fait preuve d'un plus vif enthousiasme que les hommes et les autres classes d'âge.

#### 4.4 Les motivations du vote

Les motivations exprimées spontanément par les partisans du nouvel article viennent corroborer les commentaires que l'on a pu lire au lendemain du scrutin et reflètent pour l'essentiel les arguments exposés dans la brochure publiée par le Conseil fédéral (*tableau 4.3*). Près d'un tiers des partisans expliquent leur décision par des motivations d'ordre culturel. Dans ce cas, le Oui exprime notamment une volonté de préserver le plurilinguisme, la multiplicité culturelle ou plus généralement les traditions et le patrimoine culturel. En second lieu, près d'un quart des raisons invoquées reprennent les objectifs poursuivis par le nouveau texte constitutionnel. Les participant-e-s se sont alors montrés désireux soit de sauvegarder et de promouvoir le romanche, soit de l'élever au rang de langue semi-officielle. En revanche, l'amélioration de la compréhension entre les régions linguistiques et la sauvegarde de l'italien n'ont que très peu retenu l'attention des interviewé-e-s. Ensuite, un petit groupe justifie son choix par des motifs égalitaires, les quatre langues nationales devant selon lui bénéficier d'un traitement identique. Enfin, le Oui constituait pour certains un geste de solidarité ou de sympathie envers des minorités linguistiques.

Du côté des opposants, deux groupes de motivations se distinguent clairement. Le premier revêt un caractère financier et comprend des critiques quant au coût de réalisation des nouvelles dispositions constitutionnelles, jugé trop élevé. Le second est constitué de protestations contre l'inutilité du nouvel article: les anciennes dispositions sont jugées satisfaisantes ou, à l'inverse, rien ne peut être fait pour empêcher la disparition d'une langue. Enfin, certains ont voulu s'opposer à une intervention de l'Etat dans le domaine, soit pour des raisons fédéralistes soit pour éviter une trop forte extension de la bureaucratie. Par ailleurs, la moitié des adversaires ont fourni des motivations d'ordre général, diverses ou en contradiction avec leur comportement de vote.

Tableau 4.3: Article constitutionnel sur les langues – Motivations du Oui et du Non en pourcent (plusieurs réponses possibles par interviewé)

	Participant-e-s	
<i>Motivations du oui</i>		
<i>Motivations d'ordre culturel</i>	29	
Préservation du plurilinguisme		11
Préservation de la multiplicité culturelle		7
Préservation de nos traditions/de notre patrimoine		4
<i>Motivations relatives aux objectifs</i>	23	
Sauvegarde et promotion du romanche		18
Romanche promu au rang de langue semi officielle		3
Sauvegarde et promotion de l'italien et du romanche		1
Améliorer la compréhension entre les régions		1
<i>Motivations égalitaires</i>	12	
<i>Motivations de solidarité/sympathie</i>	12	
<i>Recommandation du Conseil fédéral</i>	2	
<i>Motivations générales</i>	11	
<i>Motivations diverses</i>	10	
<i>Motivations du Non</i>	1	
Total <sup>a</sup>	100% (n=565)	
<i>Motivations du non</i>		
<i>Motivations d'ordre financier</i>	24	
Trop coûteux		8
La Confédération doit faire des économies		2
On vote en même temps le paquet d'assainissement		2
<i>Motivations relatives à l'inutilité du nouvel article</i>	15	
<i>Contre l'intervention de l'Etat</i>	5	
Motivations fédéralistes		2
Trop de bureaucratie		3
<i>Méfiance vis-à-vis du gouvernement</i>	4	
<i>Manque d'informations</i>	2	
<i>Motivations générales</i>	14	
<i>Motivations diverses</i>	27	
<i>Motivations du Oui</i>	8	
Total <sup>a</sup>	100% (n=130)	
<sup>a</sup> Les «ne sait pas» et les refus de répondre ne sont pas inclus dans le calcul des pourcentages. Source: Analyse VOX des votations fédérales du 10 mars 1996		

## 4.5 Le soutien des arguments «pour» et «contre»

Après les motivations du vote exprimées spontanément par les interviewé-e-s, concentrons-nous sur l'accueil réservé par ceux-ci à divers arguments «pour» et «contre» qu'ils ont pu entendre au cours de la campagne.

La première moitié du *tableau 4.4* concerne les arguments du Oui, qui reflètent à eux trois les objectifs poursuivis par le nouvel article. Les partisans sont très favorables aux arguments qui rejoignent leur point de vue. Quant aux adversaires, s'ils refusent de justesse l'argument «pour» relatif à la sauvegarde de l'italien et du romanche et approuvent amplement la promotion de la quatrième langue nationale au rang de langue semi-officielle, il contestent en revanche nettement la capacité de l'article à intensifier la compréhension entre les communautés linguistiques.

En ce qui concerne les arguments «contre», les opposants sont d'avis que la Confédération ne peut se permettre d'engager les dépenses supplémentaires que requiert le nouvel article et qu'il est exagéré de promouvoir le romanche au rang de langue semi-officielle. Ils estiment aussi que la réalisation des objectifs visés par les nouvelles dispositions incombe aux citoyen-ne-s eux-mêmes et non pas à la Confédération. Cette idée est d'ailleurs partagée par une majorité de partisans, qui ont en revanche clairement réfuté les deux autres affirmations «contre».

## 5. Arrêté fédéral sur le transfert de la commune bernoise de Vellerat au canton du Jura

### 5.1 La situation de base

Des cinq objets soumis en votation le 10 mars 1996 c'est certainement le rattachement de Vellerat au canton du Jura qui a suscité le débat le plus limité lors de la campagne, puisque tant les autorités cantonales des deux cantons concernés que les autorités fédérales et les partis politiques étaient en faveur de ce transfert. La facilité avec laquelle le projet a été adopté contraste toutefois avec la longueur des débats qui ont précédé le vote. Il aura en effet fallu plus de 20 ans d'après négociations entre les cantons de Berne et du Jura et les autorités fédérales pour que la petite commune puisse obtenir son transfert. Tout commença en effet en 1974. Lors des deux premiers scrutins populaires sur l'autonomie jurassienne, la commune de Vellerat avait clairement soutenu la création du nouveau canton et refusé son maintien dans le canton de Berne. Vellerat ne put cependant pas participer au troisième vote d'autodétermination, car elle ne jouxait pas, comme la constitution bernoise l'exigeait, un district séparatiste. Vellerat demeura donc dans le canton de Berne, qui promit toutefois, dès 1975, d'entreprendre des démarches pour régler son transfert. Mais bien vite les négociations piétinèrent. Vellerat ne cessa dès lors de demander son rattachement au canton du Jura et multiplia les signes de protestation. En 1993, ayant pris connaissance des propositions concrètes de solution élaborées

Tableau 4.4: Evaluation des arguments «pour» et «contre» l'article constitutionnel sur les langues

		D'accord	Pas d'accord	Pas de réponse
<i>Arguments «pour»</i>				
«Le nouvel article sur les langues permet d'assurer la sauvegarde et la promotion du romanche et de l'italien.»	Votant-e-s	82	13	5
	Ayant voté Oui	93	3	4
	Ayant voté Non	46	49	5
«Le nouvel article sur les langues répare une injustice en permettant enfin aux Romanches d'utiliser leur langue maternelle dans leurs rapports avec la Confédération.»	Votant-e-s	81	10	9
	Ayant voté Oui	90	4	6
	Ayant voté Non	51	35	14
«Le nouvel article sur les langues permet d'intensifier la compréhension et les échanges entre les quatre communautés linguistiques.»	Votant-e-s	68	22	10
	Ayant voté Oui	81	12	7
	Ayant voté Non	25	58	17
<i>Arguments «contre»</i>				
«La réalisation des objectifs du nouvel article sur les langues incombe aux citoyens eux-mêmes et non pas à la Confédération.»	Votant-e-s	55	32	13
	Ayant voté Oui	50	37	13
	Ayant voté Non	78	13	9
«Il est exagéré d'élever le romanche au rang de langue semi-officielle alors qu'il est pratiqué par moins d'un pourcent de la population.»	Votant-e-s	30	61	9
	Ayant voté Oui	19	73	8
	Ayant voté Non	72	23	5
«En cette période de difficultés financières la Confédération ne peut se permettre d'engager les dépenses supplémentaires que requiert le nouvel article sur les langues.»	Votant-e-s	27	56	17
	Ayant voté Oui	19	63	18
	Ayant voté Non	57	34	9
Résultats en pourcent				
n total des votant-e-s = 464				
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 10 mars 1996				

par la commission de consultation Widmer, le gouvernement bernois décida d'engager une procédure devant permettre le rattachement sans condition de la commune au canton du Jura. Ainsi débuta une procédure démocratique complexe au cours de laquelle se prononcèrent tour

à tour le corps électoral du canton de Berne<sup>4</sup>, de la commune de Vellerat<sup>5</sup> et du canton du Jura<sup>6</sup>. Ceux-ci ayant tous approuvé le transfert, les conditions préalables étaient remplies pour organiser la procédure d'approbation au niveau fédéral. Tout transfert de territoire, si petit soit-il, d'un canton à un autre, qui n'est pas assimilable à une simple rectification de frontière doit en effet être accepté par le souverain, en l'occurrence le peuple et les cantons<sup>7</sup>.

## 5.2 La connaissance du contenu

Outre les 67 pour cent des interviewé-e-s qui connaissaient la recommandation de vote du Conseil fédéral, 72 pour cent des personnes interrogées ont su décrire correctement la teneur du projet. Les autres ont soit mentionné des connaissances incorrectes (24 pour cent des énoncés exprimés), soit n'ont pas su que répondre.

## 5.3 Le profil du vote

L'arrêté fédéral sur le rattachement de la commune bernoise de Vellerat au canton du Jura a été accepté par 91,7 pour cent des citoyen-ne-s suisses et par tous les cantons. Il faut remonter au 6 juin 1971 pour trouver un taux d'approbation plus élevé<sup>8</sup>.

Le *tableau 5.1* reflète le caractère quasi plébiscitaire de ce scrutin, dans la mesure où les taux d'approbation sont très élevés dans tous les groupes sociaux et politiques. De ce fait, même une différence de 20 pour cent entre deux catégories de population, associée de surcroît à un coefficient de corrélation significatif, ne nous est d'aucun secours dans l'explication du comportement de vote. Nous relevons toutefois que les personnes ayant exprimé une certaine méfiance à l'égard du gouvernement ont voté moins massivement Oui que les confiants. Parmi les classes d'âge, ce sont les personnes ayant plus de 70 ans qui présentent le taux d'acceptation le plus modeste, à l'instar des individus bénéficiant d'un revenu mensuel inférieur à 3000 francs. Les caractéristiques telles que le sexe, le lieu de résidence, la situation professionnelle, le niveau de formation ou les préférences partisans présentent quant à elles des taux d'approbation passablement uniformes. Quant aux valeurs, nous relevons que les tenants d'une Suisse qui défend ses traditions présentent un taux d'acceptation inférieur à la moyenne, ce qui n'est pas le cas des personnes favorables à une ouverture de la Suisse sur le monde.

<sup>4</sup> Le 12 mars 1995, le corps électoral bernois a accepté le changement de canton par 210734 oui contre 39196 non.

<sup>5</sup> Le 18 juin 1995, le corps électoral de la commune de Vellerat a accepté le changement de canton par 41 voix à l'unanimité.

<sup>6</sup> Le 25 juin 1995, le corps électoral jurassien a accepté le changement de canton par 20021 oui contre 1757 non.

<sup>7</sup> A l'instar du changement de canton du Laufonnais, voir Analyses VOX des votations fédérales du 26 septembre 1993.

<sup>8</sup> L'article sur la protection de l'environnement avait été adopté par 92,7 pour cent des votant-e-s. Le record absolu a cependant été enregistré le 6 juin 1915, avec 94.3 pour cent de votes positifs, il s'agissait de l'arrêté fédéral concernant l'adoption d'un article constitutionnel en vue de la perception d'un impôt de guerre non renouvelable.

Tableau 5.1: Transfert de la commune de Vellerat – Comportement selon les caractéristiques socio-démographiques et les valeurs

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	V de Cramer <sup>a</sup>
Total effectif .....	92		
Total VOX .....	92	406	
<i>Age</i> .....			0.20**
De 18 à 29 ans .....	91	46	
De 30 à 39 ans .....	99	84	
De 40 à 49 ans .....	89	78	
De 50 à 59 ans .....	98	45	
De 60 à 69 ans .....	94	78	
70 ans et plus .....	84	75	
<i>Région linguistique</i> .....			0.15**
Suisse alémanique .....	90	299	
Suisse romande .....	99	87	
Tessin .....	100	(20)	
<i>Confiance dans le gouvernement</i> .....			0.23***
Confiant .....	98	175	
Indécis .....	95	57	
Méfiant .....	85	167	
<i>Identification à un parti</i> .....			n.s.
Parti socialiste suisse .....	92	76	
Parti démocrate chrétien .....	81	(37)	
Parti radical-démocratique .....	93	42	
Union démocratique du centre .....	90	(31)	
Plusieurs affinités .....	98	49	
Sans affinité partisane .....	92	98	
<i>Ouverture/fermeture</i> .....			0.23***
Pour une Suisse ouverte sur le monde .....	96	188	
Valeurs mixtes .....	94	115	
Pour une Suisse qui défend ses traditions ..	81	87	
<i>Revenu du ménage</i> .....			0.33***
Moins de 3000 francs .....	73	51	
Entre 3000 et 5000 francs .....	96	112	
Entre 5000 et 7000 francs .....	94	89	
Entre 7000 et 9000 francs .....	100	54	
Plus de 9000 francs .....	82	(38)	

<sup>a</sup> Pour l'interprétation des cotes statistiques, consulter le chapitre «Méthodologie».  
Les chiffres marqués d'une parenthèse doivent être interprétés à titre de tendance, car le nombre de cas inférieur à 40 ne permet pas de conclusions quantitatives.  
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 10 mars 1996

## 5.4 Les motivations du vote

Plus de 40 pour cent des motivations invoquées par celles et ceux qui ont avalisé le transfert de la commune de Vellerat vers le canton du Jura (*tableau 5.2*) font référence au droit d'auto-détermination. Le Oui est alors soit l'expression du respect d'une décision qui appartient avant tout aux habitants de la commune, soit plus marginalement une nécessité dans le cadre de la procédure démocratique. A côté du nombre élevé de personnes expliquant leur choix par des motifs généraux ou divers, nous trouvons celles et ceux qui ont dit Oui pour régler une fois pour toute une question vieille de plus de 20 ans. Enfin, certains ont estimé logique qu'une commune romande rejoigne un canton romand, à plus forte raison lorsque ladite commune a déjà de multiples contacts avec ce canton.

La question du transfert n'ayant fait l'objet d'aucune opposition au cours des semaines qui ont précédé le vote, il était intéressant de voir pour quelles motifs certains s'y étaient opposés. La proportion de votes négatifs étant extrêmement petite, les motivations du Non n'offrent qu'un nombre de cas peu élevé. Nous faisons néanmoins ici une brève description des réponses obtenues, sans pour autant leur attribuer une valeur statistique. En-dehors des motivations générales, diverses ou erronées, nous trouvons les Non de protestations contre des votations vides de contenu. Nous reviendrons d'ailleurs en détails sur ce point dans la partie consacrée à la participation. Enfin, un troisième groupe explique qu'ils sont par principe opposés à tout transfert de territoire, craignant qu'un tel procédé ne devienne chose courante.

## 6. La participation

Le taux de participation de 29,9 pour cent enregistré le 10 mars 1996 est nettement inférieur à la moyenne calculée pour les 15 dernières années, qui se situe aux environs de 44 pour cent. Il faut remonter au 2 mars 1975 pour trouver un score plus bas<sup>9</sup>. La participation était d'ailleurs d'autant plus faible que seuls 84 pour cent des votant-e-s qui déclarent ne jamais manquer une votation et qui constituent ainsi d'ordinaire un seuil minimum de participation de 30 pour cent ont pris part à la consultation. De son côté, le taux de participation de 45 pour cent recensé par l'enquête VOX ne correspond pas au résultat effectif, mais se situe néanmoins dans la norme des écarts enregistrés ces quinze dernières années, qui s'élève à 16 pour cent<sup>10</sup>. Il s'agit là d'un phénomène connu aussi bien dans le cadre des analyses VOX que dans tout sondage réalisé à l'étranger<sup>11</sup>.

<sup>9</sup> Il s'agissait alors de se prononcer sur l'arrêté fédéral concernant l'article constitutionnel sur la politique conjoncturelle. Le taux de participation était de 29 pour cent.

<sup>10</sup> Voir Analyse VOX des votations fédérales du 25 juin 1995, p.36.

<sup>11</sup> Ce phénomène a une double explication. Tout d'abord, les personnes qui participent aux votations sont généralement plus enclines à accepter de participer aux sondages portant sur des sujets politiques que les personnes qui ne participent pas. Ensuite, certains non participant-e-s n'osent pas avouer leur abstentionnisme occasionnel ou chronique et donnent donc la réponse qu'ils estiment socialement la plus acceptable et déclarent avoir participé. Ceci étant dit, les résultats restent tout de même fiables aussi longtemps que le nombre de cas contenus dans les catégories «participant-e-s» et «non participant-e-s» est élevé, ce qui est le cas dans la présente enquête. Ainsi, par exemple, les pourcentages d'acceptation et de rejet calculés grâce à notre échantillonage pour les différents objets se situent à une exception près dans les limites de notre intervalle de confiance de  $\pm 3,1$  pour cent.



Tableau 5.2: *Transfert de la commune de Vellerat – Motivations du Oui et du Non en pourcent (plusieurs réponses possibles par interviewé)*

	Participant-e-s
<i>Motivations du oui</i>	
<i>Droit à l'autodétermination</i>	41
Pour respecter la décision des habitants de la commune	39
Pour que la procédure démocratique se poursuive	2
<i>Pour régler enfin cette question</i>	16
<i>Ce sont des Suisses romands</i>	5
<i>Vellerat a déjà beaucoup de contacts avec le Jura</i>	6
<i>Recommandation du Conseil fédéral</i>	1
<i>Motivations générales</i>	17
<i>Motivations diverses</i>	12
<i>Motivations du Non</i>	2
Total <sup>a</sup>	100% (n=578)
<i>Motivations du non</i>	
<i>Motifs de protestation contre des votations vides de contenu</i>	20
<i>Contre tout transfert</i>	15
<i>Sentiments négatifs à l'égard des Jurassiens</i>	4
<i>Discussions avec des tiers</i>	2
<i>Motivations générales</i>	35
<i>Motivations diverses</i>	22
<i>Motivations du Oui</i>	2
Total <sup>a</sup>	100% (n=46)
<sup>a</sup> Les «ne sait pas» et les refus de répondre ne sont pas inclus dans le calcul des pourcentages. Source: Analyse VOX des votations fédérales du 10 mars 1996	

## 6.1 Le profil de la participation

La littérature consacrée au comportement politique des citoyen-ne-s a depuis longtemps démontré que certains groupes d'individus, pourvus de caractéristiques sociales et politiques spécifiques, participent plus fréquemment que d'autres aux votations. Une des thèses découlant de cette constatation est qu'une complexité élevée des objets proposés ou une faible fréquentation des bureaux de vote ont pour effet d'accentuer la variation des taux de participation entre les différents groupes de population. Le scrutin du 10 mars étant caractérisé simultanément par un niveau bas de participation et un faible complexité des objets <sup>12</sup>, nous voulions savoir lequel

<sup>12</sup> Respectivement 57, 66 et 40 pour cent des interviewé-e-s ont jugé facile de se décider sur l'article sur les langues, le transfert de Vellerat et le paquet d'assainissement.

de ces deux facteurs avait eu le plus d'impact sur le profil de la participation. Or, les différences entre les groupes ne sont pas plus accentuées qu'à l'accoutumée, certaines ayant même été nivelées (*tableau 6.1 et 6.2*). Cela signifie que l'effet de la faible complexité des sujets a été plus fort que celui du bas niveau de participation.

Les éléments d'explication les plus significatifs se trouvent comme d'habitude parmi les critères politiques (*tableau 6.1*). En effet, les personnes intéressées par la politique ou celles ayant une préférence pour un parti, à plus forte raison lorsqu'elles y sont fortement attachées, présentent les taux de participation les plus élevés. A l'inverse, les personnes peu intéressées ou ne se sentant proches d'aucun parti viennent pour la plupart grossir les rangs des abstentionnistes. Les variations de la participation d'un parti à l'autre sont en revanche négligeables. L'auto-positionnement sur l'axe gauche-droite n'offre de son côté qu'une corrélation faible, mais nous retenons tout de même que les personnes qui n'arrivent pas à se situer se sont moins mobilisées que les autres.

En ce qui concerne les caractéristiques socio-démographiques (*tableau 6.2*), ce sont comme toujours les hommes, les citoyen-ne-s les plus âgés, les personnes jouissant d'un niveau de formation élevé ainsi que les personnes résidant depuis plus de 5 ans dans leur commune qui ont davantage participé que les autres groupes correspondants. Le revenu du ménage et la situation professionnelle, qui nous avaient jusqu'ici habitué à des résultats plus contrastés, ainsi que la région linguistique et le fait d'exercer ou non une activité professionnelle ne présentent pas non plus des corrélations significatives.

## 6.2 La stabilité du vote

Compte tenu du taux d'abstention quasi historique enregistré le 10 mars, nous nous sommes intéressés à ce qu'aurait été le choix des abstentionnistes s'ils avaient pris part à la consultation. Or, notre analyse démontre qu'ils auraient adopté encore plus nettement que les votant-e-s le nouvel article constitutionnel sur les langues (93 pour cent de Oui) et le transfert de la commune de Vellerat (95 pour cent de Oui). Les mesures d'assainissement relatives à l'équipement des militaires (38 pour cent), au rachat de l'eau-de-vie et des appareils à distiller (73 pour cent) ainsi qu'aux places de parc près des gares (48 pour cent) auraient au contraire obtenu des taux d'acceptation plus bas. Ces résultats ne nous permettent toutefois pas d'envisager la tournure qu'aurait pu prendre l'issue du scrutin si les abstentionnistes y avaient pris part, parce que la majorité des cantons ainsi que le comportement de vote effectif des abstentionnistes ne peuvent être pris en compte.

## 6.3 Les modes de participation

Deux tiers des citoyen-ne-s ayant participé aux votations du 10 mars 1996 se sont déplacés personnellement aux urnes, tandis que l'autre tiers a préféré profiter de l'occasion qui lui était offerte de voter par correspondance. Enfin, seuls 3 pour cent se sont fait représenter, ce qui nous a incité à les écarter des analyses (*tableau 6.3*). Les caractéristiques sociales signifi-

Tableau 6.1: Participation selon les caractéristiques politiques

Caractéristiques/catégories	Ecart à la moyenne Participation en %	(n)	V de Cramer <sup>a</sup>
Participation effective .....	30		
Participation selon VOX .....	45	1022	
<i>Intérêt pour la politique</i> .....			0.30***
Très intéressé .....	+ 21	167	
Plutôt intéressé .....	+ 7	471	
Pas vraiment intéressé .....	- 12	276	
Pas du tout intéressé .....	- 29	107	
<i>Identification à un parti</i> .....			0.24***
Parti socialiste suisse .....	+ 13	148	
PES .....	+ 27	(18)	
PEP/Adl .....	+ 9	(13)	
Parti démocrate chrétien .....	+ 13	67	
Parti radical-démocratique .....	+ 14	88	
Union démocratique du centre .....	+ 6	65	
DS/Parti de la Liberté .....	+ 8	(19)	
Plusieurs affinités partisanes .....	- 3	140	
Sans affinité partisane .....	- 8	310	
<i>Lien avec un parti</i> .....			0.17***
Fortement attaché .....	+ 26	49	
Assez attaché .....	+ 16	67	
Sympathisant .....	+ 7	371	
Pas de lien .....	- 8	96	
<i>Echelle politique</i> .....			0.13***
Gauche .....	- 5	166	
Centre .....	+ 5	533	
Droite .....	+ 7	129	
Ne peut se situer .....	- 11	146	

<sup>a</sup> Pour l'interprétation des cotes statistiques, consulter le chapitre «Méthodologie».  
 Les chiffres marqués de parenthèses doivent être interprétés à titre de tendance, car le nombre de cas inférieur à 40 ne permet pas de conclusions quantitatives.  
 Source: Analyse VOX des votations fédérales du 10 mars 1996

catives lors d'autres votations, telles que la situation professionnelle, le revenu du ménage ou l'âge, ainsi que les caractéristiques politiques ne présentent pas de corrélations significatives. Le seul critère que nous puissions retenir ici pour expliquer le choix du mode de participation est le niveau de formation: le nombre d'adeptes du vote par correspondance augmente proportionnellement au degré d'éducation. Les variables contextuelles telles que la région linguistique et le lieu de résidence ne nous sont en revanche d'aucune utilité, car la variation du choix des modes de participation d'un endroit à l'autre ne reflète pas des préférences individuelles spécifi-

Tableau 6.2: Participation selon les caractéristiques socio-démographiques

Caractéristiques/catégories	Ecart à la moyenne Participation en %	(n)	V de Cramer <sup>a</sup>
Participation effective .....	30		
Participation selon VOX .....	45	1022	
<i>Sexe</i> .....			0.09**
Homme .....	+ 5	517	
Femme .....	- 4	505	
<i>Age</i> .....			0.20***
De 18 à 29 ans .....	- 17	170	
De 30 à 39 ans .....	- 4	226	
De 40 à 49 ans .....	+ 1	194	
De 50 à 59 ans .....	0	130	
De 60 à 69 ans .....	+ 13	149	
70 ans et plus .....	+ 13	153	
<i>Formation</i> .....			0.11*
Ecole obligatoire .....	- 3	167	
Apprentissage .....	- 4	480	
Maturité .....	+ 8	58	
Formation sup. professionnelle .....	+ 2	116	
Ecole technique sup. ....	+ 7	90	
Université .....	+ 12	104	
<i>Durée d'établissement</i> .....			0.14***
Moins de 5 ans .....	- 13	235	
5 ans et plus .....	+ 4	787	

<sup>a</sup> Pour l'interprétation des cotes statistiques, consulter le chapitre «Méthodologie».  
 Les chiffres marqués de parenthèses doivent être interprétés à titre de tendance, car le nombre de cas inférieur à 40 ne permet pas de conclusions quantitatives.  
 Source: Analyse VOX des votations fédérales du 10 mars 1996

ques, mais est la conséquence des conditions institutionnelles propres aux 26 cantons. Chacun d'entre eux a défini des règles du jeu différentes, qui rendent plus ou moins aisé le vote par correspondance.

#### 6.4 L'importance des objets

Nous avons demandé aux interviewé-e-s d'évaluer l'importance pour le pays et pour leur propre personne des différents objets proposés le 10 mars (tableau 6.4). Or, les perceptions subjectives de l'électorat reflètent les commentaires que l'on a pu lire au lendemain du scrutin. Comparativement à la moyenne, l'importance collective et personnelle attri-

Tableau 6.3: Modes de participation selon les caractéristiques socio-démographiques

Caractéristiques/catégories	Aux urnes en %	Par corres- pondance en %	(n)	V de Cramer <sup>a</sup>
Total VOX .....	66	34	443	
<i>Région linguistique</i> .....				0.25***
Suisse alémanique .....	60	40	326	
Suisse romande .....	82	18	95	
Suisse italienne .....	100	0	(22)	
<i>Niveau de formation</i> .....				0.19**
Ecole obligatoire .....	87	13	68	
Apprentissage .....	61	39	189	
Maturité .....	67	33	(27)	
Formation sup. professionnelle .....	64	36	53	
Ecole technique supérieure .....	67	33	45	
Université .....	59	41	58	
<i>Lieu de résidence</i> .....				0.17**
Grandes villes .....	56	44	127	
Petites et moyennes agglomérations .....	66	34	183	
Communes rurales .....	77	23	133	

<sup>a</sup> Pour l'interprétation des cotes statistiques, consulter le chapitre «Méthodologie».  
Les chiffres marqués de parenthèses doivent être interprétés à titre de tendance, car le nombre de cas inférieur à 40 ne permet pas de conclusions quantitatives.  
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 10 mars 1996

buée par les citoyen-e-s eux-mêmes aux trois objets est globalement faible, ceci étant particulièrement vrai pour le transfert de la commune de Vellerat. Il est d'ailleurs intéressant de constater que depuis 1993, seul le changement de canton du Laufonnais avait été jugé moins important<sup>13</sup>. La révision de l'article constitutionnel sur les langues, qui devait originellement constituer l'objet moteur de ce scrutin, a été rattrapée par l'objet le plus contesté de ces votations, à savoir le paquet d'assainissement. Enfin, nous pouvons remarquer la signification sur le plan personnel est systématiquement plus petite que la signification au niveau collectif. Par ailleurs, une des thèses avancées pour expliquer la décision de participer ou non à une consultation veut que les citoyen-ne-s soient d'autant plus nombreux à prendre le chemin des urnes que la portée des enjeux est grande. Nous nous sommes dès lors interrogés sur l'éventuelle existence d'un lien entre le bas niveau de participation enregistré le 10 mars et la faible importance attribuée par les interviewé-e-s aux divers objets. Or, les résultats obtenus montrent qu'un tel lien existe, mais nous obligent à fournir une réponse nuancée, car la participation n'est influencée que par

<sup>13</sup> Voir note numéro 7.

Tableau 6.4: Perception par les citoyen-ne-s eux-mêmes de l'importance des sujets

Importance pour...	Mesures d'assainissement		Article sur les langues		Transfert de Vellerat		Moyenne 1993-95 <sup>a</sup>	
	le pays %	soi-même %	le pays %	soi-même %	le pays %	soi-même %	le pays %	soi-même %
Infime (0,1) <sup>b</sup>	9	32	10	38	17	48	6	20
Minime (2,3,4)	19	23	20	25	28	24	14	18
Moyenne (5)	20	17	24	15	20	11	16	15
Grande (6,7,8)	23	13	24	12	16	6	32	22
Très grande (9,10)	13	4	15	5	12	7	24	20

n = 1027

<sup>a</sup> Moyenne calculée par nos soins du 3 juin 1993 au 25 juin 1995.

<sup>b</sup> Les interviewé-e-s devaient situer l'importance des différents objets sur une échelle graduée de 0 à 10. 0 signifiait «aucune importance» et 10 «très grande importance». Les chiffres entre parenthèses correspondent aux codes initiaux que nous avons ensuite recodés.

Les totaux sont inférieurs à 100 pourcent car les «ne sait pas» et les «non réponses» ne figurent pas dans le tableau.

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 10 mars 1996

l'évaluation de l'importance des divers objets pour soi-même et non pas pour le pays. La mobilisation est en effet d'autant plus forte que le sentiment d'être personnellement concerné est intense (V de Cramer >0.20\*\*\* dans les trois cas).

## 6.5 La consultation du 10 mars 1996, un vote superflu?

Afin de prolonger la réflexion entamée dans le chapitre ci-dessus, nous avons demandé aux interviewé-e-s d'exprimer leur avis face à quelques opinions entendues aussi bien avant qu'après le scrutin. Il s'agit là de questions inédites (tableau 6.5).

L'accueil réservé à l'opinion selon laquelle il était inutile de consulter l'ensemble du peuple suisse pour des sujets aussi peu importants que ceux proposés le 10 mars 1996 témoigne du manque d'attrait de ce scrutin. Cette critique a en effet reçu un écho favorable auprès de 42 pour cent des citoyen-ne-s. Ceux-ci attribuent en outre une nécessité variable mais toujours faible aux différents objets. Le vote sur le transfert de Vellerat, qui ne concernait personnellement qu'une partie infime des citoyen-ne-s, obtient le score le plus bas puisqu'il a été jugé inutile par plus de la moitié des interviewé-e-s. En revanche, alors que les mesures d'assainissement ne représentaient pas de grandes économies, deux tiers des citoyen-ne-s ont estimé qu'il ne fallait pas laisser passer l'opportunité de s'exprimer sur le sujet.

Dans le cadre de la révision totale de la Constitution, le Conseil fédéral propose de soumettre désormais toute modification de territoire des cantons au référendum facultatif et non plus au

Tableau 6.5: Opinions concernant la nécessité de voter sur les sujets proposés le 10 mars 1996

		D'accord	Pas d'accord	Pas de réponse
«Il est inutile d'envoyer aux urnes l'ensemble du peuple suisse pour des sujets aussi peu importants que ceux proposés le 10 mars»	Citoyen-ne-s <sup>a</sup>	42	46	12
	Participante-s	36	56	8
	Abstentionnistes	47	38	15
«Il est inutile d'envoyer aux urnes l'ensemble du peuple suisse pour l'article constitutionnel sur les langues.»	Citoyen-ne-s	36	54	10
	Participant-e-s	30	64	6
	Abstentionnistes	41	45	15
«Il est inutile d'envoyer aux urnes l'ensemble du peuple suisse pour les mesures d'assainissements des finances fédérales»	Citoyen-ne-s	30	57	13
	Participant-e-s	27	68	6
	Abstentionnistes	33	48	19
«Il est inutile d'envoyer aux urnes l'ensemble du peuple suisse pour le transfert de la commune de Vellerat.»	Citoyen-ne-s	55	35	10
	Participant-e-s	53	42	5
	Abstentionnistes	56	30	14
Résultats en pourcent				
n total citoyen-ne-s = 1027				
<sup>a</sup> C'est-à-dire l'ensemble des citoyen-ne-s ayant le droit de vote qui ont été interviewés				
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 10 mars 1996				

référendum obligatoire<sup>14</sup>. Notre enquête montre que cette proposition pourrait satisfaire les vœux d'une majorité du corps électoral.

Le lien entre l'importance des objets et le niveau de participation est par ailleurs une nouvelle fois confirmé, puisque 61 pour cent des personnes partageant l'idée qu'il n'était pas nécessaire de voter sur des sujets aussi peu importants ont pris part au scrutin, contre 45 chez ceux qui ne la partagent pas (V de Cramer = 0.19 \*\*\*).

<sup>14</sup> Projet de réforme de la Constitution fédérale Exposé des motifs (1995) pp.73-74, art 39 est. Cette réforme prévoit en effet que tout transfert de territoire d'un canton à un autre soit approuvé comme auparavant par la population et les cantons concernés puis par le Parlement, mais dont la décision pourra entrer en vigueur sous réserve du lancement d'un référendum facultatif et non plus après que le peuple suisse et les cantons aient obligatoirement donné leur approbation.

## 7. Méthodologie

Le présent rapport repose sur une enquête téléphonique réalisée entre le 11 et le 25 mars 1996 par l'Institut de recherches GfS. L'échantillon a donc dû être prélevé sur une base adaptée au sondage par téléphone, à savoir l'ensemble des citoyen-ne-s suisses rattachés au réseau téléphonique. L'Institut GfS a interrogé 1032 personnes, choisies dans les différentes régions linguistiques selon la méthode du jour de naissance (dans chaque ménage est interviewée la personne dont la date de naissance se situe le plus près du début de l'année). Cette procédure garantit une nouvelle fois une représentation proportionnelle des sexes, des classes d'âges, des professions, des régions linguistiques, des types d'habitats et de la population de 25 cantons. Après avoir effectué les tests de cohérence et de consistance, 1027 interviews ont été jugées utilisables. Plus précisément, 741 interviews ont été réalisées en Suisse alémanique, 243 en Suisse romande et 43 au Tessin.

Avec une sélection au hasard de l'échantillon, l'ampleur de ce dernier donne un intervalle de confiance de  $\pm 3,1$  pour cent. Cela signifie qu'une valeur de 50 pour cent calculée grâce à notre échantillon a 95 pour cent de chances de correspondre à un résultat effectif de l'ordre de 46,9 à 53,1 pour cent.

L'élaboration du présent rapport a été confiée à l'Institut de science politique de l'Université de Berne. Les analyses ont été effectuées au moyen de la version PC du programme de statistiques SPSS. L'interprétation des corrélations bivariées repose sur le degré signifiant et sur le coefficient du V de Cramer, qui est destiné à mesurer la force de la relation entre les deux variables. La valeur 1 signifie que la concordance est totale, alors que la valeur 0 signifie qu'il n'y a pas de concordance du tout. Des valeurs inférieures à 0.15 indiquent une très faible corrélation. Le degré de signification donne la marge d'erreur vraisemblable permettant de supposer une corrélation sur l'ensemble (des citoyen-ne-s suisses ayant le droit de vote ou des votant-e-s). Le V de Cramer n'est mentionné dans les tableaux que lorsque la vraisemblance d'erreur atteint au plus 0.05<sup>15</sup>. Dans ce cas, la corrélation est assurée à 95 pour cent. En revanche, si la vraisemblance d'erreur est supérieure à 0.05, la mention n.s. indique que le coefficient est non significatif. L'interprétation ne repose que sur les corrélations signifiantes.

<sup>15</sup> Niveaux de signification:

\*\*\*:  $p < 0.001$

\*\* :  $p < 0.01$

\* :  $p < 0.05$

n.s.:  $p > 0.05$





## Principaux résultats des votations fédérales du 10 mars 1996

Marina Delgrande, Wolf Linder

Deux des cinq objets proposés le 10 mars 1996 constituaient un test de soutien envers les minorités. Il s'agissait du nouvel article constitutionnel sur les langues et du transfert de la commune de Vellerat vers le canton du Jura, tous deux très clairement approuvés par le peuple et les cantons. Grâce aux trois mesures d'économies, qui s'inscrivaient dans le cadre du Troisième paquet d'assainissement des finances fédérales, la Confédération escomptait économiser 38 millions et demi de francs par année. Suite au rejet du projet de centralisation de l'acquisition du matériel militaire, elle devra cependant se contenter d'économies moins importantes. La suppression des subventions pour la construction de places de parc près des gares a en revanche été adoptée de justesse, alors que l'abrogation de l'obligation de rachat des appareils à distiller et de l'eau-de-vie a été très clairement approuvée. La présente Analyse Vox démontre que deux tiers des citoyen-ne-s ayant pris part au scrutin ont voté de manière différenciée vis-à-vis des trois mesures d'assainissement. Par ailleurs, les participant-e-s ont arrêté leur décision relativement tard, puisqu'environ 60 pour cent d'entre eux ont fait leur choix au cours des deux semaines qui ont précédé le vote, alors qu'ils ne sont en moyenne que 40 pour cent à se décider dans ce même laps de temps. L'analyse des motivations exprimées spontanément par les interviewé-e-s pour expliquer leur décision montre que les ayant voté Oui se sont basés dans une large mesure sur les arguments soutenus par les autorités fédérales.

### Equipement personnel des militaires

L'arrêté fédéral sur la suppression de la compétence cantonale en matière d'acquisition et d'entretien de l'équipement personnel des militaires n'a été accepté que par 43,9 pour cent des votant-e-s et 4 cantons. L'analyse des caractéristiques politiques des votant-e-s a mis en exergue le rôle déterminant du degré de confiance envers le gouvernement: 57 pour cent de confiants ont voté Oui contre 35 pour cent de méfiants. Du côté des préférences partisans, 66 pour cent des sympathisants du PDC ont clairement suivi le mot d'ordre de leur parti en votant Non. En revanche, les autres formations gouvernementales, qui avaient recommandé l'adoption de l'arrêté, ont été suivies plus timidement: 53 pour cent de Oui parmi les sympathisants du PSS, 54 pour cent chez ceux du PRD et 50 pour cent chez ceux de l'UDC. Du point de vue des caractéristiques sociales des votant-e-s et de leur adhésion à certaines valeurs, les défenseurs du projet se recrutent parmi les personnes âgés de 18 à 40 ans ou de plus de 70 ans, les Alémaniques et les tenants d'une Suisse où la Confédération a davantage de pouvoir. A l'inverse, les person-

nes entre 40 et 70 ans, les Romands ainsi que les individus attachés à une Suisse où les cantons ont davantage de pouvoir ont rejeté l'arrêté. Les motivations exprimées spontanément par les opposants pour expliquer leur vote viennent confirmer les commentaires entendus au lendemain du scrutin, selon lesquels la volonté de préserver des places de travail était la cause principale du rejet. Les motivations d'ordre fédéralistes restent en revanche en arrière plan, tout comme la petitesse des économies réalisées. De leur côté, les partisans ont principalement souligné la nécessité de réaliser des économies, reléguant eux aussi en au second plan les motivations fédéralistes. Toutefois, les défenseurs sont d'accord avec les arguments «contre» d'après lesquels la centralisation entraîne des pertes de places de travail et l'acquisition du matériel militaire doit rester la compétence des cantons. De leur côté, les opposants étaient d'accord avec le principal argument «pour» selon lequel les mesures d'économies sont un premier pas vers l'élimination du déficit financier de la Confédération. Ce n'est donc finalement pas le fait d'être d'accord ou non avec ces arguments qui a partagé partisans et adversaires, mais les divergences quant à la priorité qui devait être attribuée à ces mêmes arguments.

### **Eau-de vie et appareils à distiller**

L'arrêté concernant la suppression de l'obligation de rachat des appareils à distiller et de prise en charge de l'eau-de-vie par la Confédération a été adopté par l'ensemble des cantons et par 80,8 pour cent des votant-e-s. Cette mesure n'a pas fait l'objet d'oppositions notables: l'analyse Vox n'a pu identifier aucun groupe social ou politique qui ait rejeté l'arrêté. En ce qui concerne les arguments «pour» et «contre» entendus au cours de la campagne, les votant-e-s des deux camps ont visiblement estimé qu'il n'y avait aucun lien entre la lutte contre l'alcoolisme et l'obligation de rachat des appareils à distiller et de l'eau-de-vie. Les motivations exprimées spontanément par les partisans du projet montrent qu'ils ont avant tout souligné la nécessité de combler le déficit budgétaire de la Confédération. En revanche, les opposants n'ont exprimé que peu de motivations, qui étaient d'ailleurs pour la plupart peu explicites.

### **Les places de parc près des gares**

L'arrêté sur la suppression des contributions fédérales pour les places de parc près des gares desservies par des moyens de transports publics a été adopté de justesse par 54 pour cent des votant-e-s et par 17 cantons. L'analyse des caractéristiques politiques montre que le comportement de vote a ici aussi été influencé par le degré de confiance à l'égard du gouvernement: 46 pour cent des méfiants ont voté Oui contre 67 pour cent des confiants. L'affiliation partisane met pour sa part en exergue des taux d'acceptation variables, mais seuls les sympathisants du PDC n'ont pas suivi la recommandation de vote de leur parti en votant Non dans 55 pour cent des cas. Plus de 60 pour cent des sympathisants du PRD, de l'UDC et du PSS ont en revanche suivi le mot d'ordre de leur parti en acceptant cette mesure. Pour expliquer le rejet, les opposants ont principalement invoqué des motivations liées à la promotion des transports en commun. De leur côté, les défenseurs ont repris à leur compte les arguments du Conseil fédéral selon lesquels les subventions sont désormais devenues inutiles et ne constituent plus dans la situation actuelle une priorité nationale. L'analyse des arguments «pour» et «contre» montre clairement que les partisans de l'arrêté n'ont pas voté contre les transports publics. Tout comme

les opposants, ils étaient en effet sensibles à l'argument en vertu duquel la Confédération doit poursuivre tous ses efforts pour promouvoir les transports en commun.

### **Article sur les langues**

Le nouvel article constitutionnel sur les langues a obtenu le soutien de 76,1 pour cent des citoyen-ne-s et de l'ensemble des cantons. Notre enquête montre que derrière ce fort taux d'approbation se cache un large consensus, qui s'étend à tous les camps politiques et à tous les groupes sociaux. Le motif principal des partisans était le désir de protéger la multiplicité culturelle en général et le romanche en particulier. Cet article était au yeux des adversaires inutile et entraînait des coûts trop élevés. L'analyse des arguments «pour» et «contre» entendus lors de la campagne montre que les deux camps ne mettaient pas en doute la capacité des nouvelles dispositions à sauvegarder et à promouvoir le romanche et l'italien. Mais seuls les partisans étaient d'avis que l'article pourrait améliorer la compréhension et les échanges entre les quatre régions linguistiques. Par ailleurs, partisans et adversaires estimaient que la réalisation des objectifs poursuivis par l'article sur les langues incombait aux citoyen-ne-s eux-mêmes et non pas à la Confédération.

### **Vellerat**

91,7 pour cent des votant-e-s et tous les cantons ont avalisé le passage de la commune de Vellerat vers le canton du Jura. Ce transfert a été ici aussi accepté par tous les groupes sociaux et politiques observés. Le droit à l'autodétermination a été le motif prédominant pour le Oui, suivi de loin par la volonté de résoudre une fois pour toute ce problème. De leur côté, quelques motivations du Non exprimaient un rejet systématique des transferts de territoire ou critiquaient des votations vides de contenu.

### **La participation**

Les votations du 10 mars 1996 n'ont mobilisé que 29,9 pour cent du corps électoral, soit nettement moins que la moyenne enregistrée ces 15 dernières années, qui se situe aux alentours de 44 pour cent. Nous devons remonter au 2 mars 1975, lorsque les citoyen-ne-s se prononcèrent sur l'article constitutionnel concernant la politique conjoncturelle, pour trouver un taux de participation plus bas. Comme cela fut le cas à l'occasion de nombreuses autres votations, la participation augmente proportionnellement à l'âge des répondant-e-s, à leur niveau de formation ainsi qu'à leur intérêt pour la politique. Vraisemblablement, le faible niveau de participation est aussi dû à la faible importance attribuée par les citoyen-ne-s aux différents objets. Même l'article sur les langues, qui devait à l'origine constituer l'objet moteur de ce scrutin, ne s'est pas vu attribuer plus d'importance que les mesures d'assainissement. 42 pour cent des personnes interrogées partagent l'opinion selon laquelle il était inutile de consulter l'ensemble du peuple suisse pour des sujets aussi peu importants.

## Baromètre européen pour la Suisse

Le GfS, Institut de recherches sociales, élabore depuis 1989 un «Europa-Barometer Schweiz», des interviews portant sur le processus d'intégration européenne qui paraissent trimestriellement. Ces enquêtes analysent les connaissances, les points de vue et les comportements des citoyen-ne-s suisses en ce qui concerne la question européenne. Cet «Europa-Barometer Schweiz» constitue une recherche indépendante, bénéficiant du soutien d'organismes d'Etat, d'associations, d'entreprises commerciales, de partis politiques et d'éditeurs de presse. Titres publiés à ce jour (mi 1993):

- Claude Longchamp (Projektassistentz: Peter Kraut, Andreas Rickenbacher, Petra Huth): Vor der Entscheidung in den bilateralen Verhandlungen mit der EU (= Bericht zur Winterbefragung 1996 des Europa-Barometers Schweiz), Bern 1996.
- Claude Longchamp (Projektassistentz: Peter Kraut und Andreas Rickenbacher) Europafrage im Vorfeld der Wahlen '95. (= Bericht zur Sommerwelle 1995 des Europa-Barometers Schweiz), Bern 1995.
- Europa-Chronik. Im Zeichen der bilateralen Verhandlungen. Zusammenstellung ausgewählter europapolitischer Ereignisse in der Schweiz und im Ausland, 6. Dezember 1994 bis 6. Dezember 1995, Bern 1995, Red.: Andreas Rickenbacher, C. Longchamp, Bern 1995.
- Claude Longchamp: Der lange Weg der aussenpolitischen Öffnung (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 23), Bern 1993
- Claude Longchamp, Pascal Sciarini: Zeichen einer Neuausrichtung nach dem Nein zum EWR-Beitritt. Bericht zur Befragung Europa-Barometer Schweiz, Sommerwelle 1993, mit einem Schwerpunkt zum GATT (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 22), Bern 1993
- Europa-Chronik. Europapolitische Ereignisse in der Schweiz, April bis Juni 1993, Red.: Andreas Rickenbacher, Claude Longchamp (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 21), Bern 1993
- Europa-Chronik. Europapolitische Ereignisse in der Schweiz, Januar bis März 1993, Red.: Andreas Rickenbacher, Claude Longchamp (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 20), Bern 1993
- Claude Longchamp: Die EWR-Entscheidung – eine Prozessbetrachtung. Hauptergebnisse aus den Europa-Barometer Untersuchungen vor der Abstimmung vom 6. Dezember (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 19), Bern 1993
- Europa-Chronik. Europapolitische Ereignisse in der Schweiz, 23. Nov. bis 31. Dez. 1992, Red.: Andreas Rickenbacher, Claude Longchamp (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 18), Bern 1992
- Europa-Chronik. Europapolitische Ereignisse in der Schweiz, 28. Okt. bis 22. Nov. 1992, Red. Andreas Rickenbacher, Claude Longchamp (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 16), Bern 1992
- Claude Longchamp: Die Schweiz und Europa – ein ziemlich normaler Sonderfall. Hauptergebnisse der Herbstbefragung 1992 (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 15), Bern 1992
- Europa-Chronik. Europapolitische Ereignisse in der Schweiz, 11. Sept. bis 27. Okt. 1992, Red.: Andreas Rickenbacher, Claude Longchamp (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 14), Bern 1992
- C'est oui! Premières analyses du référendum sur l'Union politique en France du 20 septembre 1992, rédigé par Claude Longchamp (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 13), Bern 1992
- Dossier Ost- und Mitteleuropa. Zusammenstellung neuer Informationen aus den Ländern Polen, Tschechoslowakei, Ungarn, Rumänien, Bulgarien. Red.: Claude Longchamp (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 12), Bern 1992